

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DE L'EDUCATION CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DES CUR ET DES UNIVERSITES

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)

MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT
(STAPS)

THEME

FACTEURS LIMITATIFS DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE
SPORTIVE DANS LE DÉPARTEMENT DE TIVAOUANE.

Présenté et soutenu par :

M. Mouhamadou Moustapha dit Sita
KANOUTE

Sous la direction de :

M. Jean FAYE
Professeur, Maître de
Conférences en STAPS

Année universitaire : 2008 - 2009

AVANT-PROPOS

Je voudrais commencer par exprimer mes sincères remerciements à l'endroit de mes chers parents qui n'ont jamais cessé d'encourager leurs enfants à aller de l'avant mais surtout à s'armer de patience face aux différents défis de la vie. Ils ont toujours été là pour nous prodiguer les meilleurs conseils et nous couvrir de beaucoup d'affection,

Je tiens à remercier très sincèrement le Professeur Jean FAYE pour sa disponibilité, son amabilité, sa rigueur, ses précieux conseils, orientations et soutiens dont j'ai bénéficié depuis ma première année à l'INSEPS et sans qui peut-être, rien de ceci ne serait possible aujourd'hui,

De même, mention spéciale à Monsieur Garang COULIBALY (Inspecteur de la jeunesse et des Sport), Monsieur Souleymane Boun Daouda DIOP (Directeur de l'Académie Nationale Olympique), Monsieur Alain Claude MONTEIRO (Directeur Administratif du CNOSS), Monsieur Alioune Diakhaté MBAYE (Conseiller Technique du Département audit Ministère du Sport) pour les conseils, leur disponibilité et l'aide incommensurable dont j'ai bénéficié de leur part pour la réalisation de ce travail aussi bien dans le fond que dans la forme malgré leurs nombreux engagements,

Mes remerciements vont à l'endroit de M Mamadou Ndiaye BOSS (Responsable de la bibliothèque du stade Léopold Sédar SENGHOR) et ses collaborateurs, mais aussi M. CAMARA (Tivaouane), M. NDAO (Mékhé), M. BA, M. NDIAYE (Mboro), M. BADJI (Taiba Ndiaye) pour m'avoir accueilli et aidé pour la réalisation de ce travail,

Je remercie du fond du cœur M. Mamadou KANOUTE et son épouse Aïssata BA, Samba Niébé DIOP, son frère M. Yérin DIOP Professeur à la faculté de Médecine de l'UCAD, M. Mohamed THIOYE, M. Cheikh Moussa KANE pour leurs précieux conseils leurs soutiens dont j'ai bénéficié depuis que je suis à l'Université,

Enfin, je remercie tous mes camarades de la « TL2 », je remercie mes camarades de promotion avec qui j'ai partagé ces années de dur labeur mais combien exaltantes sur le chemin de la connaissance. J'associe à ces remerciements, mes amis(es), mes frères et sœurs ainsi que tous ceux qui de près ou de loin ont participé à la réalisation de ce mémoire,

Je ne saurais terminer sans remercier M Moribadjan KEITA et toute sa famille, Mme BORE, Mme Niamba CAMARA et Mme Fanta CAMARA pour leur gentillesse et leurs

encouragements pour la poursuite de mes études, Mme Anastasie Thiaw et M Grégoire Diatta de la bibliothèque de l'INSEPS pour leur soutien, conseils et prières et à l'ensemble du personnel enseignant et administratif de l'INSEPS.

DEDICACES

Je dédie ce travail à :

- ✓ Mon père Manga KANOUTE pour l'amour qu'il n'a cessé de nous apporter. Votre dévouement pour notre réussite et vos qualités humains nous ont illuminés tout au long de nos études. Nous ne pouvons pas vous remercier assez pour ce que vous avez fait de nous. Que Dieu le Tout Puissant vous garde encore longtemps en vie,
- ✓ Ma très chère maman Adama SAKILIBA, vous êtes une mère exemplaire, car vous nous avez assuré l'éducation la plus parfaite possible et fait de nous ce que nous sommes devenus. Ce travail, je vous le dois car vous n'avez ménagé aucun effort pour la réussite de notre carrière scolaire. Vous resterez toujours un modèle pour nous, car vous avez développé en nous l'amour du travail, la résistance, l'endurance, la franchise, la rigueur et le respect des autres. Ces qualités que vous nous avez inculqué nous ont été d'une grande aide. Je ne saurais jamais trouver les mots exacts pour vous formuler ma profonde gratitude. Que Dieu vous donne longue vie,
- ✓ Mon oncle Mamadou KANOUTE qui est pour moi plus qu'un oncle mais un père et à son épouse maman née Aissatou BA pour l'amour et l'estime qu'ils n'ont jamais cessé de m'apporter, pour toute leur affection et leur soutien moral envers ma modeste personne. Que le Tout Puissant vous donne longue vie,
- ✓ Mes frères et sœurs : Ousmane, Kékouta, Abboul Aziz, Sidi Yakhya, Hamady, Cheikh Fanta Mady, Abdourarhmane, Alioune Badara, Mansour, Yankhoba, Fatoumata, Alahina dite Ami,
- ✓ Mon défunt frère Mobibo KANOUTE, que la terre lui soit légère. Amin.
- ✓ Mes cousins et cousines : Moussa KANOUTE, Sadio KANOUTE, Abdoulaye KANOUTE, Mariama KANOUTE, Aissata KANOUTE, Mohamed Cheikh KANOUTE, Mohamed KANOUTE, Khadidjatou KANOUTE, Fatou BORE, Safiétou Daffa SENE, Pape Moussa SENE, Seydina Mohamed SENE, Moussa CISSOKHO, Néné MAREGA, Mohamed Lamine MAREGA, Mariama DANFAGA, Djarifa SANOGHO,

- ✓ Toute ma famille à Grand-Dakar, plus particulièrement à ma grand-mère Daffa KANOUTE, à ma tante Khady KANOUTE dite Néné, à son mari tonton Abdou Aziz SENE, à Ndiaya, Fatou, Mai SARR et à Adama NDOYE...
- ✓ Mon cousin feu Abdoulaye SIDIBE. Que la terre lui soit légère,
- ✓ Mes neveux Abdou Aziz KANOUTE, Moussa KANOUTE, Mohamed KANOUTE,
- ✓ Tous mes amis(es) : Abdou Aziz DIALLO, Cheikh Moussa KANE, Ahmadou Niang SY, Alassane NDIAYE dit Alou, Jacques Michael COLY, Souleymane SOW dit Jules, Sabel MBENGUE, Salif SOUMARE, Louis Marie DIATTA, Seyni Bitèye SY, Bouba CISSE, Lamine CAMARA, Mamadou GOUDIABY, Goundo Moussa TOUNKARA, Mami KANTE,
- ✓ Mon ami feu Blaise MENDY. Que la terre lui soit légère,
- ✓ Mes voisins de chambre : Marcelin SONKHO, Mamadou Lamine DIEDHIOU, Mamadou Lamine DEMBELE, Cheikh Bamba NDIAYE, Bamba BOIRO, Omar DIEDHIOU, Christophe, Yaya, Moussa,
- ✓ Tous les étudiants(es) de l'INSEPS et particulièrement à Benoit FAYE, Néné KANE, Moustapha DIATTA, Kader BODIAN, Amadou Sow BADJI,
- ✓ Tous les étudiants(es) de l'INSEPS,
- ✓ Mes camarades de promotion sans exception,
- ✓ Tout le personnel administratif technique en service à l'INSEPS,
- ✓ Tous ceux que j'ai omis.

REMERCIEMENTS

ALHAMDOULILLAH !!!

L'occasion m'est enfin donné d'exprimer mes vifs remerciements à ALLAH, pour tout.

Mes remerciements vont à l'endroit de :

- ✓ Mon directeur de mémoire, le Professeur Jean FAYE qui, malgré ses nombreuses et lourdes charges a accepté de diriger ce travail avec méthode, rigueur et abnégation. Vous m'avez constamment manifesté votre confiance et vous n'avez jamais cessé de me prodiguer soutien, conseil, encouragement, suggestion et critique tout au long de travail. Je vous exprime mes sincères remerciements et ma profonde estime.
- ✓ Tous les professeurs de l'INSEPS : FALL, SEYE, DIOUF, SOW, DIA, THIOUNE, THIAM, BADJI, KAMARA, SANE, MAR, NDIAYE, SANO, SAMB, DIOP, KANE, LOUM pour votre sens de responsabilité et votre rigueur dans le travail.
- ✓ Monsieur Samba Ndéné DIOP et son frère le Professeur Yérim Mbagnick DIOP pour leur soutien moraux et financiers.
- ✓ Madame BORE et sa fille Fatou pour leurs soutiens moraux et financiers et encouragements.
- ✓ Messieurs, NDIAYE, BADJI, NDAO, BA, CAMARA tous les Professeurs d'EPS pour tout le soutien qu'ils m'ont apporté.
- ✓ Monsieur A. Bamba DIA et à sa famille à Mboro pour leur conseil et soutien.
- ✓ Mamadou NDIAYE Boss responsable de la bibliothèque du stade Léopold Sédar Senghor pour sa compréhension et son soutien moral et matériel.
- ✓ Tata Marie DIENE, Chef de la scolarité de l'INSEPS pour sa compréhension.
- ✓ Toutes les Secrétaires de l'INSEPS (Mme DRAME, Mme MBENGUE, Mme SYLLA...)
- ✓ Tata Anastasie Thiaw et Tonton Grégoire Diatta, pour les documents et les compréhensions.
- ✓ Tout le personnel administratif, médical et technique de l'INSEPS.
- ✓ Monsieur Diop NIANG, Photographe, Sokhna MBAYE et à Maman Awa MBAYE pour tous les conseils qu'ils m'ont proféré.
- ✓ Nous remercions aussi tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce document.

TABLE DES MATIERES

RESUME

Introduction	1
CADRE CONCEPTUEL	3
Contexte et justification	3
Problématique	4
Objectifs de recherche	6
Objectif général	6
Objectif spécifique	6
Hypothèses	6
Chapitre I : Revue de littérature et Présentation du Département de Tivaouane	8
I-1 : Revue de littérature	9
1.1 Qu'est ce le sport	9
I- 1.2 L'activité physique	10
I-1.3 Le jeu	10
I-1.4 : La compétition et ses règles (codes)	11
I-1.5 : Comment et quand le sport est entré dans le département de Tivaouane	11
I-1.6 : Comment le sport se présente de nos jours dans le Département	12
I-2 ; Présentation du Département de Tivaouane	13
I-2-1-Situation du Département de Tivaouane	14
I-2-2-: le cadre physique	14
I-2-3-les aspects démographiques	15
a) La composition ethnique	15
b) Les communautés religieuses	16
c) La structure par âge	16

d) La structure par sexe	16
I-2-4 : Potentialités économiques	16
a)- Les cultures	17
b)- L'élevage	17
c)- L'industrie	17
d)- La pêche	17
e)- Le tourisme	17
Chapitre II : Méthodologie et Présentation des résultats	19
II-1 : Echantillonnage et population	20
II-2 : Méthodologie	20
II-3 : Les difficultés ou problèmes rencontrés	21
II-4 : Instruments de collecte de données	21
II-4-1 : L'administration du questionnaire	21
a)- : L'administration directe	22
b)- : L'administration indirecte	22
II-4-2 : Le cadre de l'enquête	22
II-5 : Le traitement des données	22
II-6 : Présentation des résultats et commentaire des tableaux	23
II-7- Les résultats des entretiens	47
II-7-1- Réponses des représentants des Maires et/ou de leurs secrétaires municipaux	47
II-7-2- Réponse de l'Inspecteur Départemental du Sport de Tivaouane (IDST)	48
II-7-3- Réponses données par les religieux	48
Chapitre III : Discussion des résultats	51
III-1 Les caractéristiques des répondants (âge-sexe et religion)	52

III- 2 l'Encadrement Technique (Professeurs d'EPS et intervenants dans les Clubs et/ou les ASC)52

III- 3 Les problèmes liés à la pratique du sport dans le Département53

III- 4 Les entretiens54

CONCLUSION ET SUGGESTIONS56

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

RESUME

Le Département de Tivaouane est au cœur de l'ancien de l'ancien royaume du Cayor. Terroir historique, cette terre constitue le² plus grand Département de la région de Thiès (environ plus de la moitié de la superficie totale). Il se trouve dans le centre ouest du Sénégal, communément appelé Bassin arachidier et couvre 3217 km² et comprend quatre arrondissements : Méouane 1058 km², Niakhène 867 km², Pambal 670 km², Mérina Dakhar 622 km², subdivisés en quatorze communautés rurales.

La population du Département est estimée à 449938 hts, soit une densité de 121,15 hts / km². Il constitue un milieu à dominante **Wolof** avec 80,1%. On y trouve la présence d'autres ethnies comme les **Poullars** 9%, les **Sérères** 8,1% et les **Maures** 1%. Les minorités Bambara, Mandingue, Diola et autres (moins de 1% pour chaque groupe) sont à signaler. Toutefois, il faut signaler que les musulmans sont majoritaires dans le département, soit 97,2% de la population.

L'étude sur les facteurs limitatifs du développement de la pratique du sport auprès de la population du Département de Tivaouane nous a montré que « tout n'est rose pour le sport dans le Département », comme l'a affirmé l'Inspecteur Départemental des Sports de Tivaouane, bien que sa population lui accorde une importance très particulière.

Ainsi, pour mener à bien notre étude, nous avons utilisé des questionnaires mixtes (ouverts et fermés) destinés aux encadreurs techniques intervenant dans les ASC et/ou Clubs, les Professeurs d'EPS, les sportifs pratiquants, le public non pratiquant et des entretiens avec des responsables administratifs et religieux.

Trente trois (33) encadreurs techniques intervenant dans les ASC et/ou Clubs, vingt (20) professeurs d'EPS, deux cent soixante (260) personnes du public non pratiquant et trois cent soixante trois (363) sportifs pratiquants ont répondu à ces questionnaires.

Les résultats obtenus montrent que les facteurs limitatifs du développement de la pratique du sport dans le Département de Tivaouane sont liés essentiellement :

au manque d'infrastructures, au manque de moyens matériels et financiers, aux compétitions irrégulières, au manque d'encadreurs techniques qualifiés, à l'absence de volonté politique, au manque de motivation et à l'inadéquation des heures de cours à celles d'entraînements.

C'est en considération de ces différents facteurs que nous avons, avec nos répondants, formulés quelques suggestions pour développer la pratique du sport dans le Département de Tivaouane et par extension dans le pays. Il s'agit entre autres de :

- la formation des encadreurs techniques dans leur propre spécialité ;
- la formation de la petite catégorie dans les différentes disciplines sportives ;
- la création d'infrastructures de qualités et multifonctionnelles modernes ;
- la réglementation des compétitions allant dans le sens même d'élaborer un calendrier annuel qu'on va respecter après sa vulgarisation ;
- la négation au népotisme allant dans le sens de donner les places (postes) à qui elles reviennent de droit. C'est à dire valoriser la compétence.
- l'exigence de rapports de d'activités (bilans) chaque semestre voire chaque année ;
- la revalorisation de l'UASSU et de la semaine nationale de la jeunesse qui ont toujours été des centres de détections de talents chez les athlètes ;
- le respect de l'Etat Civil allant dans le sens de bannir les fraudes sur les actes de naissance ;
- la sensibilisation de la population au sport favorisant leur participation de façon massive ;
- la formation des officiels techniques et la mise en enjeu d'un trophée comme par exemple le Trophée du Meilleur Arbitre ;
- l'influence sur les dirigeants afin qu'ils s'initient, se forment et participent aux stages de formation d'initiateur et d'entraîneur de 1^{er}, 2^e et 3^e degré ;
- l'implication, des élus locaux et des autorités municipales dans la promotion de la politique sportive ;
- d'attirer les entreprises comme les ICS à sponsoriser les ASC, les clubs, les écoles de sport ;
- la cohésion sociale au niveau des dirigeants, des encadreurs techniques, des athlètes et de la population.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Le troisième millénaire est marqué par le sport qui est un secteur en perpétuelle mutation.

En effet, le sport est devenu aujourd'hui un phénomène social qui intéresse tous les segments de la vie active. Il est un élément essentiel de la culture humaine, « un facteur de santé individuelle et collective, à telle enseigne que le dynamisme et les vertus d'un peuple peuvent être évalués par les succès de ses champions dans les compétitions internationales » (2).

A l'échelle mondiale, africaine et/ou nationale, le sport draine des millions d'individus, génère des ressources financières assez impressionnantes par son organisation et ses multiples enjeux. Il devient alors très essentiel pour tout Etat de le valoriser comme l'affirmait François Bopp que « le sport est devenu un moyen essentiel d'affirmation des Etats, un vecteur d'opinion et de promotion des valeurs et activités de développement, un facteur d'équilibre, de cohésion social et de rapprochement entre les peuples» (2).

« Le sport est aujourd'hui le meilleur ambassadeur des Etats » (3).

Le constat fait lors de cette dernière décennie à l'égard du sport montre l'importance que le Sénégal lui accorde. Des moments de réflexion, des colloques accompagnés de sommes exorbitantes d'argent pour subventionner les acteurs qui accompagnent la pratique par l'organisation de compétitions et de spectacles : (championnats, Cross de masse, les activités de l'UASSU (Union des Association Sportive Scolaires et Universitaire), les « navétanes », la semaine nationale de la jeunesse, les centres de formation en sport).

Toutefois au Sénégal, malgré les nombreuses actions menées dans le cadre du développement du sport, celui-ci présente des limites liées à des problèmes d'organisation, d'investissement et de gestion pour susciter de réelles conditions de performances durables. Dès lors, parler de niveau de satisfaction au développement de la pratique du sport est une contribution au développement de ce phénomène qui nous interpelle directement en tant que futur éducateur.

Dans cet ordre d'idée, Bernard Gillet (1949), cité par Gabriel Diouf (1947) disait que « le sport est l'une des distractions préférées de la jeunesse et en même temps que le spectacle favori des foules. C'est aussi la discipline proposée par des éducateurs, pour assurer la formation de la personnalité et le développement des qualités de caractère, le procédé employé par les gouvernements pour cultiver l'énergie ou éveiller l'esprit combatif » [8].

Le Sénégal, à l'instar des pays africains, a une population jeune car, celle-ci représente 43% de la population globale et est composée d'enfants et d'adolescents dont l'âge est compris entre 0 et 15 ans et qu'un enfant sur deux à un âge inférieur ou égale à 20ans. A ce propos, il convient de noter que la jeunesse est un capital inestimable. C'est pourquoi il convient à tout Etat de trouver des voies et moyens pour assurer son épanouissement, sa santé, sa vigueur, et son éducation. D'où la nécessité de mise en œuvre d'une politique de décentralisation des activités sportives de jeunesse amorcée au Sénégal au lendemain de son indépendance. Une telle politique est motivée en effet par le souci de porter les centres de décision à une échelle beaucoup plus proche de la population pour mieux rapprocher l'administrateur des administrés.

C'est ainsi que la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux Régions, aux communes et aux communautés rurales en application de l'article 05 du code des collectivités locales [10] a magnifié l'expression de cette volonté politique de transfert de 09 secteurs dont le sport, jusqu'ici dévolu à l'Etat, vers les collectivités locales.

Toutefois, il faut noter que les communes et les communautés rurales sont constitutives du Département. C'est ainsi que, nous comptons particulariser notre choix sur le Département de Tivaouane où nous avons grandi et qui a attiré notre attention pour la résolution de la problématique que posent les facteurs limitatifs du développement de la pratique du sport dans ledit Département.

CADRE CONCEPTUEL

Contexte et justification

Situé entre la longitude 16°49 Ouest et la latitude 14°56,60 Nord le Département de Tivaouane est un des trois Départements qui composent la région de Thiès qui, après celle de Dakar, est la plus peuplée des autres régions du Sénégal.

Le Département est composé de trois Communes (Tivaouane-Mékhé-Mboro) et de quatre Arrondissements (Méouane-MédinaDakhar-Niakhéne et Pambal) divisés en quatorze Communauté rurale. Il est limité à l'ouest par l'océan Atlantique, au Nord-est par le département de Kébémér (Région de Louga), au sud-est par le Département de Thiès (Région de Thiès) et au sud par le Département de Bambey (Région de Diourbel).

Sa superficie est de 3217km² et sa population qui était estimée à 342419 habitants en 2005, est en 2009 à environ 449938 soit, en l'espace de quatre années, une augmentation de 107519

habitants. Il regroupe 27,9% de l'ensemble de la population de la région de Thiès avec une densité de 198hbts au km². Le Département de Tivaouane vient au troisième rang après Mbour et Thiès au plan démographique. A l'heure actuelle, le recours à la qualité à travers tous les domaines de la vie : qualité de vie, de formation, et de jeu entre autres.

Pour le sport qui a un impact direct et très perceptible sur la société d'aujourd'hui, et quelques soit la discipline, la qualité et la performance font toujours l'objet de grands questionnements. Le Département de Tivaouane, qui est dans sa composition une des collectivités locales du pays, n'est pas exclus de cette exigence.

Son choix se justifie par le biais de la décentralisation qui peut permettre de mieux ajuster une politique sportive pertinente qui, de part ses résultats, pourrait servir de socle pour la relance du sport locale et par extension, du sport national, même s'il nécessiterait quelques modifications pour le conformer aux réalités des autres collectivités locales.

C'est en somme dans ce contexte que nous avons engagé une réflexion autour de la problématique que posent les facteurs limitatifs du développement de la pratique du sport dans le Département dont il est ici question. Toutefois il faut noter que les communes et les communautés rurales sont constitutives de celui-ci. C'est pourquoi nous comptons particulariser notre choix sur le Département de Tivaouane où je suis né, et qui attire notre attention pour la résolution de la dite problématique.

Problématique :

Nous avons noté qu'après l'an 2000, un engagement c'est manifesté pour le développement du sport. Cet engagement de relancer le sport national s'est magnifié avec une volonté politique autour de ce slogan « le Sénégal qui gagne ».

En effet, malgré la construction et la réhabilitation d'infrastructures sportives, la formation des formateurs, la séparation du Ministère de la Jeunesse, des Sport et des Loisirs en deux, dont le Ministère de la Jeunesse et le Ministère des Sports et des Loisirs, les problèmes liés au développement du sport demeurent toujours.

A cela s'ajoute un constat général qui est : la constance de la présence du Sénégal au podium des grand rendez-vous en l'occurrence la double qualification en 2002 des lions du football à la coupe d'Afrique des nations (CAN) au Mali et la coupe du monde organisée en Corée et au Japon, la médaillé d'or de Amy Mbacké Thiam au championnats du monde d'athlétisme de

Edmonton en 2001, la lutte, les arts martiaux dont le Taekwondo, le judo, le karaté pour ne citer que ces disciplines, ne rayonnent plus.

Le Sénégal qui en effet, de 2001 à 2006, a enregistré, pour 217 athlètes, 616 médaille dont 235 en or, 195 en argent, 186 en bronze et antérieurement de 2001 en 2003, neuf titres mondiaux, treize titres continentaux et six titres régionaux, est absent depuis un certain temps dans la sphère des ténors du sport, et a du mal à maintenir constant ce slogan « le Sénégal qui gagne » [8].

Toutefois, on a noté depuis 2003 une raréfaction de ces titres et un absentéisme de plus en plus accru des sénégalais pour certaines disciplines, même s'ils participent encore aux grandes compétitions.

Cependant cette crise ne s'est pas seulement sentie au niveau des grandes villes comme la capitale Dakar qui regroupe pratiquement toutes les grandes instances du sport.

Dans le Département de Tivaouane, la crise du sport sénégalais y est très manifestée malgré l'existence d'athlètes qu'on ne présente plus au niveau national et même international, qui y ont fait leurs premiers pas. Il s'agit de Fatou Bintou Fall et de Malick Fall. Cette crise est exprimée par l'expression wolof qui dit :

« Waax nanou ko Waaxati ko, tagaat yaram bii doxatuul », c'est-à-dire « tout a été dit et redit, le sport ne marche plus ».

Voici en somme, les aveux qui reviennent en constance lors des enquêtes menées sur le terrain. Ce constat est général et confirme que le sport du Département « souffre » et que par extension, le sport national ne marche plus du fait qu'on retrouve ces mêmes aveux le plus souvent à l'occasion des séminaires ou autres moment de réflexion sur le développement du sport au Sénégal.

Ces deux phrases : « tout a été dit, ce qui reste c'est la volonté politique » [3] citées par François Bopp son très pertinentes pour magnifier ce constat fait à l'égard du sport dans le département de Tivaouane.

Natif du Département et étant très sensible à la situation du sport local, nous nous proposons d'énoncer notre problématique en fonction de l'intitulé notre sujet : « les facteurs limitatifs du développement de la pratique du sport dans le département de Tivaouane ».

D'une manière générale, les quelques interrogations ci-dessous fondent l'horizon de notre étude autour du sport :

- ✓ Qu'est ce que le sport ?
- ✓ Comment et quand il est entré dans le Département de Tivaouane?
- ✓ Comment le sport se présente de nos jours dans le Département ?
- ✓ Comment se présente le département de Tivaouane ?

La réponse à ces quelques questionnements constituera notre revu de littérature.

Objectifs de recherche :

Dans le cadre de la réalisation de ce travail de recherche, nous allons dégager les objectifs suivants :

❖ Objectif général :

Notre projet de recherche se fixe comme objectif général d'identifier les facteurs limitatifs du développement de la pratique du sport dans le Département de Tivaouane.

❖ Objectif spécifique

- Etudier les facteurs qui limitent le développement de la pratique du sport dans le Département.
- Evaluer le nombre et la qualité des infrastructures dans le Département susnommé.
- Montrer l'importance d'une bonne formation des encadreurs et des athlètes.
- Promouvoir et renforcer la volonté politique du secteur sport dans le département.
- Fournir des éléments de réponses quant à la résolution des « maux » qui gangrènent le sport Départemental.

Hypothèses :

Partant du principe que les objectifs d'une étude déclinent toujours ses hypothèses, nous nous proposons d'en dégager quelques unes pour la nôtre.

L'observation faite au sien du département, associée à l'analyse critique de la situation du sport en général dans le pays, malgré cette volonté politique du gouvernement à l'endroit du sport, vont nous amener à dégager trois hypothèses :

- ❖ La pratique religieuse est un facteur interférant dans le développement de la pratique sportive à Tivaouane.
- ❖ La population du département accorde un intérêt particulier à la pratique du sport.
- ❖ L'absence d'infrastructures multifonctionnelles dans le département constitue un réel frein au développement du sport.

Toutefois, nous avons adopté un plan en trois chapitres :

Le chapitre I est consacré à la revue de littérature et à la présentation du Département de Tivaouane, le chapitre II est relatif à la méthodologie et à la présentation des résultats. Ainsi, avant de conclure et de faire des suggestions, nous allons procéder à la discussion des résultats au chapitre III.

CHAPITRE I
REVUE DE
LITTÉRATURE ET
PRÉSENTATION
DU
DÉPARTEMENT
DE TIVAOUANE

I-1 : Revue de littérature :

I. 1.1 Qu'est ce le sport ?

Le mot « sport » est un terme ambigu et échappe à une définition univoque. Il vient du mot anglais « disport » qui signifie « s'amuser », lui-même issu du mot français « desport » qui veut dire « divertissement ». [16]

Etant donné qu'il y a une définition assez large, il nous est indispensable de définir ce terme en fonction de notre contexte d'étude et nous en servir comme moyen d'orientation. Pour se faire, nous empruntons trois définitions, qui nous semblent beaucoup plus complètes et qui se recourent.

Selon la première qui est de Georges Hebert (1898) [4] : « le sport est tout genre d'exercices ou d'activités physiques ayant pour but la réalisation d'une performance et dont l'exécution repose essentiellement sur l'idée de lutte contre les éléments défini : une distance, une durée, un obstacle, une difficulté matérielle, un danger, un animal, un adversaire et par extension soi-même ».

la deuxième définition dit que « le sport est l'ensemble des activités physique pratiquées par l'homme et des compétitions qui en découle, fondées sur le respect de code et de règlement » [16].

Pour la troisième tirée dans l'Encyclopédia Universalis dit que « Le sport est un phénomène culturel ambigu qui fait l'objet d'un processus incessant de légitimation social recouvrant d'importants enjeux sociaux et institutionnel, et toujours investi d'une forte charge normative » [7].

De ces définitions qui se recourent en quelque points et qui sont complémentaires, on voit que le mot « sport » renferme plusieurs variables importantes qui méritent d'être définies et dont l'absence de l'une d'entre elles, lui fait perdre toute sa nature, toute son originalité comme l'affirme Docteur P. Talbot [6] en ces termes « si faire un effort physique suffisait pour considérer que l'on fait du sport, ce dernier perdrait toute son originalité ».

De part les variables que renferment les définitions du mot « sport », nous préféré : l'activité physique, le jeu, la compétition, les codes ou règles.

I. 1.2 L'activité physique :

Elle est inhérente à toute activité sportive. Elle représente le phénomène le plus communément admis des réalités sportives. Si le sport est souvent confondu avec l'Éducation Physique, c'est surtout grâce à ce trait qui leur est commun et qui, dans chacun des cas, occupe une place très importante ou même privilégiée. Toutefois il faut noter que le sport n'est pas qu'activité physique, il est aussi un jeu

I. 1.3 Le jeu :

Le sport a en effet, un aspect à la fois hédonique et ludique. Il procure à l'individu le plaisir de ressentir une saine fatigue ou la satisfaction psychologique consécutive à une victoire sur un obstacle. Cette formation ludique occupe une place importante dans la pratique du sport comme le dit Docteur P. Talbot : « Sport et effort vont de paire, mais l'idée ne viendrait à personne d'assimiler l'effort du dockeur à un sport, car la notion de jeu en est absente ». [6]

D'autres auteurs comme G Prouteau [5] et L Loisel [5] cité par Michel Bouet (1987), [5] considèrent que le jeu est à la base du sport.

Chez E Loisel [5] « le jeu de plein air de l'adolescence s'appelle aujourd'hui le sport ».

Le jeu est « une activité intellectuelle ou gestuelle, un divertissement qui n'a d'autres fin que l'amusement de celui qui s'y livre » [18].

Pour G Prouteau [5] « le sport est un jeu dont le but est la culture du corps par des exercices de tel sorte qu'il contraint l'homme à une triple lutte : lutte contre soi-même , lutte contre les autres hommes, lutte contre la nature des faits ...dans le cadre des règles précises et d'astreintes conventionnelles ». Dès lors l'on se rend compte que certains auteurs définissent le sport de par sa fonction ludique.

Il faut aussi noter qu'il y a une acceptation très générale de la fonction hédonique du sport du fait de son intérêt à propos duquel M. Bouet dit ceci : « si le sport se donnait, conjointement à ses astreintes, d'incontestables plaisirs, il cesserait bien vite d'intéresser, puisqu'il ne confère aucune possession succédant à son acte et susceptible de motiver les intérêts que ceux suscite cet acte lui-même accompli librement et donc, dans tous les sens « pour le plaisir » ». Selon ce même auteur, une acceptation plus spécifique du plaisir que procure la pratique du sport est : « la jouissance proprement corporelle et sensible, vécus dans le chair même de

l'homme. Le sport est l'une des formes de jeu dont l'homme fait l'expérience du plaisir en son être charnel » [5].

I. 1.4 La compétition et ses règles :

La compétition peut être définie comme étant « une recherche simultanée d'un même but, d'une même réussite (par deux ou plusieurs personnes, groupe) » [5]. Pour M. Bouet, la compétition est inhérente au sport, et elle est « la forme spécifique du rapport interhumain dans le sport » [5]. Toutefois, il faut noter qu'elle n'appartient pas exclusivement au sport, elle est présente également dans d'autres domaines comme les concours de beauté et de danse. Elle est très importante dans la pratique sportive du fait qu'elle permet d'évaluer les compétences de l'athlète. « Toute activité sportive est actuellement ou potentiellement compétitive. L'homme qui fait du sport et qui, dans l'effort qu'il accomplit en vue de la performance, se heurte en quelque manière à lui-même comme à un adversaire qui l'en empêche, du même mouvement, est poussé à ressentir le besoin de surmonter d'autres êtres qui soient de vrais adversaires, c'est-à-dire des êtres qui le pressent de se dépasser par ce caractère d'universalité.

I. 1.5 Comment et quand le sport est entré dans le département de Tivaouane ?

Selon Bernadette Deville Danthou « le premier club sportif réservé aux européens a été fondé en 1905 à Conakry ; le premier match de football fut disputé en 1913 à Dakar entre européens ; la première association sportive réservée aux indigènes fut créée en 1921 ; la première compétition à l'échelle de la fédération eut lieu à Abidjan en 1948 et les premiers jeux africains ont eu lieu à Brazzaville en 1965 » [1].

Voici quelques dates chronologiques qui expliquent la venue et l'évolution rapide du sport « importé » par les colons en Afrique, même si cette pratique était exclusivement réservée aux européens.

Si on se réfère aux dires de Marc Michel dans la préface de l'ouvrage de Bernadette Deville Danthou, on peut dire que le sport africain est « importé ». « Le sport africain est né de la colonisation dès les années 1920, de la prise de conscience de la capacité des africains à porter le drapeau de la France et ses enjeux sociaux, politiques et militaires, tant elle fut liée à ses débuts aux préoccupations de l'armée » [1].

Toutefois, une date précise sera très difficile à donner pour signifier avec exactitude l'accession des africains au sport mais, on peut retenir que cela « peut être datée des premières années d'après guerre et en est d'ailleurs une conséquence directe » selon Marc Michel.

Le Sénégal, qui était la capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF) fut divisé en royaume parmi lesquels, celui du Cayor.

Le Département de Tivaouane est au cœur de cet ancien royaume qui jadis, était un terrain historique qui n'avait échappé à l'emprise des colonisateurs et par conséquent, à l'entrée du sport en son sein.

I. 1.6 Comment le sport se présente de nos jours dans le Département ?

Composé de 17 collectivités locales dont trois communes et quatorze communautés Rurales sur une superficie de 2500 km², la présentation du sport dans le Département de Tivaouane est très difficile à apprécier à sa juste valeur. Cela est dû à la disparité des collectivités locales et au fait que chacune d'entre elles a ses propres réalités. Ce qui explique que la situation n'est pas partout la même.

Toutefois, nous pouvons, à la lumière de l'analyse de la situation présente du sport au Sénégal, affirmer que les actions entreprises depuis l'avènement de l'alternance en 2000 ont conduit à l'accroissement des groupements sportifs des associations et des pratiquants dans le Département. Cela voudrait dire que la pratique du sport est en évolution dans le département de Tivaouane vu le nombre de structures d'encadrement et d'animation qui sont multipliées malgré le manque de suivi dudit encadrement.

Cependant il faut noter que, si de part les disciplines sportives qui existent dans le Département, les pratiques du Taekwondo et du football sont plus visibles, les autres disciplines telles que le basket-ball, la natation, la lutte et le karaté accusent du « recul ». À côté de ces disciplines, les pratiques du Volley-ball, du Hand-ball, de l'escrime, pour ne citer que celles-là sont presque inexistantes.

Quelque part à Mboro par exemple, les industries chimiques du Sénégal (ICS) jouaient un rôle très important dans l'encadrement et l'accompagnement des différentes disciplines comme le Basketball, le football, la natation, le karaté, la lutte. Mais avec la crise qui les a traversées, elles ne parviennent plus à assurer correctement leur rôle en matière de sport. Avec toujours l'influence des ICS et des Niayes (zones de cultures maraichères) de la mer, des villes saintes

(Tivaouane, Ndiassane, Pire) qui accueillent des milliers de personnes, un accroissement fulgurant de la population du département s'est produit. Des écoles se sont multipliées et la politique sportive de l'Etat axée sur la pratique pluridisciplinaire [11] : « chaque individu est libre de pratiquer le sport de son choix et au niveau où sa volonté et ses capacités personnelles lui permettent d'accéder ». Ce qui est un des principes d'égalité de chance pour tous, mais n'a pas été accompagné concomitamment de la construction d'infrastructures multifonctionnelles adéquates et modernes par l'ensemble des autorités (maire-président des conseils ruraux). Ce qui est regrettable malgré tous les moyens déployé par l'Etat et mis à la disposition du sport. Ce domaine qu'est le sport est certes, une des composantes des compétences transférées, mais jusqu'à présent, le budget que lui octroie les collectivités locales est encore très loin de la dimension des besoins des populations et de l'importance que prend, de plus en plus, ce secteur de la vie.

Tous ces aspects énumérés ci-dessus montrent que la situation du sport dans le Département est régressive, mais pas de manière linéaire comme le disait l'inspecteur départemental du sport en ces termes : « tout n'est pas rose pour le sport dans le département. »

I. 2-Présentation du Département de Tivaouane :

Le Département de Tivaouane est au cœur de l'ancien royaume du Cayor. Terroir historique, cette terre à regorgé des figures aussi emblématiques que célèbres comme Cocc Barma Fall, Khali Madiakhaté Kala, Lat Dior Diop, El hadji Malick Sy et plus récemment El hadji Abdou Aziz Sy Dabakh.

Le Département de Tivaouane constitue le plus grand département de la région de Thiès (environ la moitié de la superficie totale). Ses éléments physiques (morphologique, hydrogéologique, biogéographique, climatique, écologique, etc....) et humains peuvent faire l'objet d'une étude intéressante et instructive. Ce département présente un dispositif économique sur lequel on peut aussi compter.

I. 2-1-Situation du Département de Tivaouane :

Le département de Tivaouane se trouve au centre ouest du Sénégal, communément appelé le Bassin arachidier. Ses coordonnées géographiques correspondent approximativement aux latitudes 14°51 Nord et 15°31 Nord et les longitudes 16°10 Ouest et 17°05 Ouest. Sa forme géographique est difficile à personnaliser et ses dimensions sont très variables. Il est traversé par la route nationale N°2 et l'axe ferroviaire toujours dans le sens Dakar-Saint-Louis. Il est

limité à l'ouest par l'océan Atlantique, au Nord et à l'Est par le département de Kébémér (région de Louga), au sud-ouest par le département de Thiès et au sud par le département de Bambey (région de Diourbel). Le département de Tivaouane couvre 3217km², et comprend quatre arrondissements : Méouane 1058km², Niakhéne 867km², Pambal 670km², Mérina Dakhar 622km² subdivisés en quatorze communautés rurales.

I. 2-2-le cadre physique :

Le département de Tivaouane appartient à l'ensemble géomorphologique appelé Bassin sénégalo-mauritanien. Il correspond à un relief de plateau monotone légèrement incliné vers l'ouest. Son altitude est relativement faible.

Dans le Département de Tivaouane, on trouve les sols de type « **dior** » ferrugineux non lessivés, sols « **decks** » propice aux cultures maraichères et fruitières, les sols « **deck-dior** » favorable aux cultures céréalières et légumineuses, les sols « **tanghor** » ou terre latéritiques très difficile à cultiver.

Les problèmes généraux qu'on rencontre au niveau de ses sols sont : l'enclavement, l'ensablement, la pauvreté en matières organiques, l'abaissement rapide de la nappe, l'engorgement en hivernage et la variation pluviométrique.

L'accentuation de la sécheresse, la diminution de la pluviométrie qui est aujourd'hui très faible (entre 600 et 300mm/an) sont la caractéristique même du climat du type soudano-sahélien. Le couvert végétal du département de Tivaouane est complexe, allant de la steppe sur dunes aux savanes arborées, caractéristique des domaines soudano-sahélien.

Les eaux océaniques : la grande ouverture sur l'atlantique fait profiter le département de Tivaouane de l'existence d'un plateau continental (large environ de 50km). Les eaux continentales : le département de Tivaouane se déploie dans une région surtout aréique (pas de fleuve pas de rivière). Les vellités d'écoulement intermittent sinon les insuffisantes quantités d'eau charriées après les pluies sont vite absorbées par les sables, évaporées ou canalisées vers les dispersions pour devenir des marigots ou des lacs (ex : le lac Tamna dans le Pambal). Notons aussi l'existence de la résurgence (source) de Thiaye dans le Mont Roland.

I. 2-3- les aspects démographiques :

Au delà du Département, la région de Thiès, par sa position géographique (carrefour et prolongement de Dakar) constitue un point d'attraction grâce à ses installations industrielles et touristiques. Le Département de Tivaouane, de ce fait, en profite largement et joue un rôle de tampon aspirant et refoulant de flux humains.

La population du Département de Tivaouane en 2005 se chiffrait à 342419 hts, soit 27,7% de celle de la région de Thiès. D'après les estimations de la population globale de la région de Thiès des années 2008-2009, la population du Département est estimée à 449938 hts, soit une augmentation de 107519 hts en 5ans après le dernier recensement 2004.

Si la densité régionale est de 199,52 hts/km², le Département de Tivaouane, avec 121,15 hts/km², présente la moyenne la plus faible, comparée à celles des autres départements (Mbour 274,72 hts/km², Thiès 265,60 hts/km²). Cette disparité obéit à deux facteurs importants : la grande superficie du Département et l'immigration assez élevée qui touche les classes jeunes (surtout les filles) vers les centres actifs (Thiès, Mbour, Dakar). La densité départementale cache beaucoup la mauvaise répartition des populations à travers les arrondissements.

a) **La composition ethnique :**

Comme pour le Bassin arachidier, le département de Tivaouane est un milieu à dominante **Wolof** avec 80,1%. On y rencontre les Wolof partout, mais leurs plus fortes concentrations se trouvent vers le nord. Leur langue est la plus parlée.

D'autres groupes suivent. Il s'agit de **Poular** 9%, de **Sérères** 8,1%, de **Maure** 1%. Les minorités **Bambara, Mandingue, Diol** et autre (moins de 1% pour chaque groupe) sont à signaler.

A ceux-là s'ajoutent les groupes de migrants (navétanes) que sont les Guet-ndariens sur la grande côte, les Firdous et les Socés avec la récolte des arachides, les ouvriers exploitant les phosphates de Taïba (ICS). Ces flux compensent en partie les pertes causées par l'exorde des populations locales.

b) **Les communautés religieuses** : sont assez diversifiées dans le département :

Les musulmans avec 97,2% sont majoritaire et se répartissent entre plusieurs sectes : Tidianes, Mourides, Khadirs, Layénes, autres musulmans. Cette répartition montre des zones de concentration avec les lieux de pèlerinage annuel des Tidianes (Tivaouane, Pire) et des Khadirs (Ndiassane). Ils sont en général constitués de commerçants, d'ouvriers et d'agriculteurs. Toutefois, il faut noter que cette population est composée de wolof, de toucouleurs, de maure pour ne citer ceux là.

Les chrétiens sont très présents dans le sud chez les populations Sérères de Pambal et dans certaines localités. Ce sont des fonctionnaires ouvriers.

Les pratiquants d'autres confessions sont très minoritaires.

c)- **La structure par âge** :

La population du Département de Tivaouane se caractérise par l'importance de sa population jeune 54,85%. La fréquence de la polygamie (55.6% des femmes mariées), la précocité de leur premier mariage (âge moyenne 19.3) conjuguée à l'importance de la fécondité peuvent expliquer la part de cette jeunesse. Du fait de l'importance de la population jeune ; cette dernière (la jeunesse) ne manque pas de poser des problèmes de scolarisation, de santé, de loisir et de mœurs. La classe des adultes (20 à 59 ans) autour de 39,9% et celle des vieux (60 ans et plus) de 5,3% attestent un rétrécissement vers le sommet de la pyramide des âges.

d)- **La structure par sexe** :

Le Département de Tivaouane présente un déséquilibre selon le sexe : 224756 femmes contre 225182 hommes. Certes le Département est peu attractif, mais les populations (surtout les hommes) émigrent beaucoup (manque d'infrastructures).

La répartition par sexe dans le Département est aussi déséquilibrée selon l'âge, car on note un déficit d'hommes entre 20 et 60 ans (38,9% d'hommes contre 40,7% de femmes).

I-2-4 : Potentialités économiques :

Partie intégrante du Bassin arachidier, le Département de Tivaouane présente un tissu économique à dominante agricole. Cependant quelques particularités peuvent être signalées avec l'industrie, la pêche et le tourisme.

a)- Les cultures :

Le Département de Tivaouane présente une agriculture très diversifiée avec comme principales cultures : l'arachide, le miel, le niébé.

En dehors de ces cultures servant à l'alimentation des populations il y a aussi d'autres spécialités culturelles comme : le maraîchage et l'arboriculture fruitière qui donnent une production très importante.

b)- L'élevage :

C'est un élevage extensif qui se pratique dans l'ensemble avec un cheptel composé de bovins, ovins, caprins etc. le projet **P.A.PAS.TI** (projet agropastoral de Tivaouane) peut en profiter.

A cela on peut ajouter l'aviculture qui se développe de façon décisive surtout avec les poussins, les pondeuses, les poulets de chair dans les fermes comme dans les maisons. La production, malgré des difficultés, est encourageante.

c)- L'industrie :

Pour l'essentiel, la part de l'industrie est faible dans le Département de Tivaouane. En effet, elle se résume à l'exploitation des phosphates et à la production d'engrais et des acides par les ICS dans la zone de Mboro, des attapulgites par la SSPT (société sénégalaise des phosphates de Taïba) à Lam-Lam.

Leur importance est évidente surtout pour l'emploi des populations, mais ils posent aussi de réels problèmes environnementaux (nature bouleversée, pollution etc..).

d)- La pêche :

Dans le Département de Tivaouane est pratiquée en bordure de côte surtout à Mboro, Fass Boye, Lit et Diogo. Les possibilités sont encore sous exploitées et le département attire même des pêcheurs navétanes. Les prises y sont importantes.

e)- Le tourisme :

Le Département offre des possibilités touristiques, si l'on considère les plages de Mboro à Fass Boye, malgré l'insuffisance hôtelière. D'ailleurs l'hôtel « Aldianatou » de la ville de Tivaouane est un exemple de volonté touristique.

Entre autre les villes de pèlerinage comme Tivaouane, Ndiassane, Pire (centre d'accueil annuel) et certains vestiges historiques (ex : Dékheulé) constituent autant de potentialités.

CHAPITRE II :
METHODOLOGIE
ET
PRESENTATION
DES RESULTATS

II-1 : Echantillonnage et population :

Il convient de souligner de prime abord que la constitution de notre échantillon ne repose pas sur une base de sondage calculée par rapport à la population générale du Département ou plutôt au personne qui pratique un sport. Nous avons procédé par un choix raisonné qui consiste à aborder les gens en fonction de leur disponibilité.

Ces derniers sont composés : d'Encadreurs Techniques intervenant dans les Club et/ou ASC, de Professeurs d'EPS, de sportifs, du public, d'Administrateurs et de guides religieux.

Ainsi, pour l'administration du questionnaire, la population concernée est subdivisée en trois sous-groupes :

- ✓ La population composée des sportifs pratiquants et du public non pratiquant,
- ✓ La population composée d'encadreurs techniques intervenant dans les établissements scolaires (les professeurs d'EPS).
- ✓ La population composée d'encadreurs technique intervenant dans les Clubs, les écoles de sport et Associations sportive et culturelles (ASC).

Pour l'entretien, la population concernée est composée des autorités administratives et religieuses.

II-2 : Méthodologie :

La méthodologie est un ensemble de démarches intellectuelles permettant de bien mener un travail quelconque de recherche. Il s'agit de décliner la méthode opératoire par laquelle une discipline s'ingénie à atteindre les vérités qu'elle poursuit à démontrer et à vérifier les postulats de départ. C'est une démarche rationnelle de l'esprit vers la vérité.

La présentation des facteurs limitatifs du développement de la pratique du sport dans le Département de Tivaouane (au plan humain, au plan physique : géographique et climatique, au plan religieux et au plan infrastructurel) se heurte à certaines difficultés. Ainsi, dans le but de vérifier les objectifs et les hypothèses dégagés dans cette étude, il nous faut adopter une méthodologie qui s'articule autour des points suivants :

La recherche documentaire qui a concerné tous les ouvrages généraux et spécifiques ayant un rapport avec le sujet : ceci nous a permis de visiter différents centres de documentation en l'occurrence la bibliothèque de l'INSEPS et celle du stade Léopold Sédard Senghor. Par

ailleurs, nous avons visité les services de la documentation du Centre de Service Ecologique (CSE), de la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Direction Régional du sport de Thiès, de la Bibliothèque de la Direction National de la Statistique et de la Démographie, des Hôtels de villes de Tivaouane et de Mboro, et de la Communauté Rurale de Darou Khoudoss. Nous avons aussi visité l'Internet.

II-3 : Les difficultés ou problèmes rencontrés :

Lors de notre enquête de terrain pour la collecte de données, nous avons rencontré des problèmes multiples et qui sont d'ordres différents.

Arrivée sur le terrain, j'avais des difficultés à rencontrer l'inspecteur départemental du sport de Tivaouane du fait qu'il était pris par les préparatifs du vote du budget et des élections municipales.

Au niveau des établissements scolaires, il y a eu des grèves et débrayages fréquents.

Pour rencontrer les sportifs et les encadreurs techniques, il fallait attendre jusqu'à la fin de leurs séances afin de pouvoir nous entretenir avec eux. Ce qui nous a coûté beaucoup de temps.

A cela s'ajoutent des difficultés de déplacements pour réaliser notre étude, surtout, si l'on considère l'étendue du Département de Tivaouane, la disparité des collectivités locales et les charges récurrentes.

II-4 : Instruments de collecte de données :

Dans le cadre de notre étude, nous avons adopté une démarche centrée sur une enquête fait par deux principaux instruments que sont : le questionnaire et l'entretien. Aussi nous avons élaboré un questionnaire semi-ouvert afin de laisser à l'enquêté le choix de s'exprimer librement.

II-4-1 : L'administration du questionnaire :

Après l'élaboration des questionnaires, il faut les administrer pour la collecte de données.

Ainsi, nous avons jugé opportun d'utiliser deux modes d'administration d'un questionnaire.

a)- : L'administration directe :

Ce type d'administration a été utilisé pour avoir la possibilité d'expliquer sous une autre forme les questions incomprises par l'enquête et de noter aussi les attitudes de l'enquêté au moment des entretiens.

b)- : L'administration indirecte :

Ce type d'administration a été utilisé dans le but de toucher le plus de population vu le Département qui est très large en superficie.

Ce mode d'administration est fait dans certains établissements avec l'appui des professeurs d'EPS et lors du stage de formation de tennis de Tables qui s'était déroulé à Thiès et regroupant plusieurs professeurs venant d'horizons différents.

II-4-2 : Le cadre de l'enquête :

Pour obtenir les informations et les données relatives à notre étude, nous avons eu à effectuer une enquête dans ces différents lieux : Tivaouane, Mboro, Mékhé Noto Gouye Diama, Darou Khoudoss, Méouane, Taïba Ndiaye, au niveau de quelques Dojo, Bureaux, Ecoles de Football, Terrains d'entraînement de basket-ball, football, et enfin lors du cross qui a eu lieu le 24 Janvier 2009 à Tivaouane et organisé par les responsables de la ligue départementale d'Athlétisme.

Cette recherche de données et d'informations relatives à notre étude a été menée au sein du Département de Tivaouane. (Cf. Présentation du Département de Tivaouane pour plus d'information).

II-5 : Le traitement des données :

Nous avons utilisé un logiciel statistique appelé Sphinx dans le cadre de traitement de données. Pour se faire, nous avons élaboré un masque de saisie pour chaque questionnaire avant le dépouillement.

II-6 : Présentation des résultats et commentaire des tableaux :

Suite à notre investigation, nous avons recueillis un certain nombre d'informations, dont les résultats sont donnés dans les tableaux commentés ci-dessous.

Tableau I : Répartition de notre population selon l'âge et sexe

Public

Sexes Ages (ans)	Masculins		Féminins		Totaux	
	Nombres	%	Nombres	%	Nombres	%
[15-25[69	26,54	36	13,85	105	40,39
[25-35[47	18,08	21	8,08	68	26,16
[35-45[29	11,15	14	5,38	43	16,53
[45-55[21	8,08	7	2,69	28	10,77
[55-65[13	5	3	1,15	16	6,15
Totaux	179	68,85	81	31,15	260	100

L'âge minimum est de 17ans et le maximum est de 65ans au niveau du public. La moyenne d'âge chez les hommes est égale à environ 32ans ; elle est de 30ans ; environ chez les femmes.

Sportifs

Sexes Ages (ans)	Masculins		Féminins		Totaux	
	Nombres	%	Nombres	%	Nombres	%
[10-20[154	42,42	137	37,74	291	80,16
[20-30[43	11,85	22	6,06	65	17,91
[30-40[5	1,37	0	0	5	1,37
[40-50[2	0,56	0	0	2	0,56
Totaux	204	56,2	159	43,8	363	100

L'âge minimum est de 12ans et le maximum est de 41ans au niveau des sportifs. La moyenne d'âge chez les garçons est égale à environ 18ans ; elle est de 16ans ; environ chez les filles.

Professeurs d'EPS

Sexes Ages (ans)	Masculins		Féminins		Totaux	
	Nombres	%	Nombres	%	Nombres	%
[20-30[6	30	0	0	6	30
[30-40[8	40	2	10	10	50
[40-50[3	15	0	0	3	15
[50-60[1	5	0	0	1	5
Totaux	18	90	2	10	20	100

L'âge minimum est de 21ans et le maximum est de 50ans au niveau des professeurs d'EPS.
La moyenne d'âge chez les hommes est égale à environ 34ans ; elle est de 35ans ; environ chez les femmes

Encadreurs techniques intervenant dans les clubs et/ou ASC

Sexes Ages (ans)	Masculins		Féminins		Totaux	
	Nombres	%	Nombres	%	Nombres	%
[20-30[8	24,2	0	0	8	24,2
[30-40[10	30,3	0	0	10	30,3
[40-50[7	21,2	0	0	7	21,2
[50-60[5	15,2	0	0	5	15,2
[60-70[3	9,1	0	0	3	9,1
Totaux	33	100	0	0	33	100

L'âge minimum est de 21ans et le maximum est de 51ans au niveau des encadreurs techniques
La moyenne d'âge est de 40ans.

Commentaires :

Au niveau du public :

Parmi les personnes interrogées, les plus représentées ont un âge compris entre 15 et 25ans, soit une proportion de 40,39% du total des deux sexes. Il faut signaler que les

hommes sont plus représentatifs pour cette classe d'âge avec un nombre qui fait presque le double de celui des filles.

Toutefois, il faut noter que 173 individus ont un âge inférieur à 35ans au niveau du public, soit une proportion de 66,55% (environ 2/3) de cette population.

Au niveau des sportifs :

98,07% des personnes interrogées ont un âge compris entre 10et 30ans, mais les moins de 20ans sont plus représentatifs avec une proportion de 80,16%. Cependant, les garçons sont plus nombreux que les filles.

Seul 1,93% ont un âge compris entre 30ans et plus.

Au niveau des professeurs d'EPS

90% de cet effectif sont des hommes. La tranche d'âge de 30 – 40ans est plus représentative avec une proportion de 50%, soit la moitié de la population. 80% de cette population ont un âge compris entre 20 – 40ans, la classe d'âge 50 – 60ans représente 5% de cette population et est constituée de professeurs les plus expérimentés.

Au niveau des encadreurs techniques intervenant dans les clubs et/ou ASC :

Parmi les personnes interrogées, 30% ont un âge compris entre 30 – 40ans. Cependant, plus de la moitié ont un âge compris entre 20 – 40ans, soit 54,5% de la population totale.

Toutefois, il faut signaler que celle-ci est essentiellement masculine ; et les encadreurs âgés de 50ans et plus n'en constituent que 24,3%.

Tableau II : Représentation de notre population selon la religion :

Composantes Religions		Public	Sportifs	Prof d'EPS	Encadreur Techniques	Total Effectif
Musulmane	Effectif	196	277	17	26	509
	%	75,38	76,31	85	78,79	
Chrétienne	Effectif	64	86	3	7	159
	%	24,62	23,69	15	21,21	
Totaux	Effectif	260	363	20	33	668
	%	100	100	100	100	

Commentaire :

Ce tableau montre que, au niveau de toutes les composantes de la population étudiée, plus des trois quarts des personnes interrogées estiment être des musulmans avec des proportions respectives suivantes : 75,38% ; 76,31% ; 85% ; 78,79%. Ces résultats montrent le fait, que les musulmans sont de loin les plus nombreux dans le département.

Tableau III : Réponse communes des sportifs et du public aux questions suivantes :

1. Connaissez-vous de célèbres sportifs dans le département ?
2. Si oui, pouvez-vous en citer au moins un ?

Réponse	Publics		Sportifs	
	Nombre	%	Nombre	%
Oui	229	88,08	324	89,26
Non	24	9,23	30	8,26
Total	253	97,31	354	97,52

Ont Répondu oui.	Publics		Sportifs	
	Nombre	%	Nombre	%
Ceux qui peuvent citer au moins un.	54	23,58	73	22,53
Ceux qui n'ont pas cité au moins un	175	76,42	251	74,47
Total	229	100	324	100

Commentaire :

Les proportions obtenues au niveau des tableaux 1et 2 nous montrent que le public et les sportifs de notre échantillon s'informent sur les sportifs de niveau élevé du fait que la presque totalité de ceux-ci sont affirmatifs soient les proportions relatives de 86,26% et 74,47%.

Toutefois, il faut signaler qu'au niveau du tableau 1, 16 personnes dont 7 dans le public et9 chez les sportifs ne sont pas prononcées sur leur connaissance de célèbres sportifs du Département.

Tableau IV : Réponses communes des sportifs et du public à la question suivantes :

- La religion constitue-t-elle un blocage pour le développement du sport dans la localité ?
- Si oui, comment ?

Réponse	Publics		Sportifs		Totaux	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Oui	14	2,25	8	1,28	22	3,53
Non	237	38,04	343	55,06	580	93,10
Ne se sont pas prononcés	9	1,44	12	1,93	21	3,37
Total	26	41,73	363	58,27	623	100

Raison justifiant que la religion constitue un blocage pour la pratique du sport.	Publics		Sportifs		Totaux	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Port vestimentaire	8	36,36	6	27,27	14	63,63
Heures d'études incompatibles celles d'entraînements	2	9,10	0	0	2	9,10
Heure de prières	4	18,18	2	9,09	6	27,27
Total	14	63,64	8	36,36	22	100

Commentaire :

Les résultats observés au niveau du tableau 1 montrent que 580 individus, soit une proportion de 93,10% estiment que la religion ne constitue nullement un facteur bloquant au développement du sport dans le Département de Tivaouane. Seuls 3,53% disent le contraire et 21 personnes ne sont pas prononcées soit, une proportion de 3,37%.

Tableau V : Réponses communes des sportifs et du public aux questions suivantes :

- Etes-vous satisfaits (es) de votre discipline sportive ou de la prestation de votre ASC/Club ?
- Si non, pourquoi ?

Composantes Niveau de satisfaction	Publics		Sportifs		totaux	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
satisfaction	157	25,20	193	30,98	350	56,18
Insatisfaction	103	16,53	167	26,81	270	43,34
Ne sont pas prononcés	0	0	3	0,48	3	0,48
totaux	260	41,73	363	58,27	623	100

Composantes Raison D'insatisfaction	Publics		Sportifs		totaux	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Compétitions irrégulières	21	7,78	49	18,15	70	25,93
Insuffisance de temps de sport	0	0	13	4,81	13	4,81
Manque d'infrastructures	10	3,7	19	7,04	29	10,74
Manque d'entraîneurs qualifiés	19	7,04	17	6,30	36	13,34
Totaux	103	38,15	167	61,85	270	100

Commentaire :

Les résultats observés au niveau du tableau1 montrent que le niveau de satisfaction (public et sportifs confondus) est de 56,18%. En d'autres termes, 25% du public estiment être satisfaits de la prestation de leur club et/ou ASC contre 30,98% chez les sportifs qui jugent être satisfaits de leur discipline sportive. Par ailleurs, pour ce qui est de l'insatisfaction, elle est à la hauteur de 43,34% et se justifie par ses raisons énoncées qui sont d'ordre différents, mais les plus récurrentes sont les suivantes : l'irrégularité des compétitions ou même parfois, leur absence (25,9%), le manque d'entraîneur qualifié (13,34%) ; le niveau bas des sportifs (12,22%) ; manque d'infrastructures (10,74%).

Toutefois, il faut signaler que trois personnes ne se sont pas prononcées sur leur degré de satisfaction soit une proportion de 0,48%.

Tableau VI : réponse des sportifs aux questions suivantes :

- Avez-vous déjà été initié dans votre discipline sportive ?
- Si oui, dans quelle (s) discipline (s) ?

Réponses	Nombre	%
Oui	269	74,1
Non	86	23,69
Ne se sont pas prononcés	8	2,21
Total	363	100

Réponses	Nombre	%
Sport-collectifs	182	67,66
Sport-individuels et/ou de combat	74	27,51
Ne sont pas prononcés	13	4,83
Total	269	100

Commentaires :

Les grandes majorités des sportifs interrogés estiment avoir été initiés dans leur discipline sportive avec une proportion de 74,1%. Ce qui représente pratiquement les trois quarts des sportifs. Seul une minorité représente environ le quart de cette population ne l'a pas été. Parmi ces sportifs, 8 ne se sont pas prononcés sur la question. Toutefois, il faut noter que 67,66% de ces sportifs initiés l'ont été en sport-collectif contre 27,51% en sport-individuel et/ou de combat. Seul 4,83% ne se sont pas prononcés sur la nature de leur initiation en sport.

Tableau VII : réponses des sportifs aux questions suivantes :

- Avez-vous des entraîneurs dans votre discipline sportive ?
- Si oui, est-ce suffisant ?

Réponses		Nombres	Pourcentages
Oui	A l'école	181	49,86
	En club	91	25,07
	Les deux	34	9,37
Non		57	15,7
Total		363	100

Réponses	Effectifs	Pourcentages
Suffisant	87	28,43
Insuffisant	219	71,57
Total	306	100

Commentaire :

Parmi les sportifs, on peut noter que 84,3% estime avoir un entraîneur à l'école et/ou au club, 15,7% affirment le contraire.

Cependant, il faut signaler que 71,57% de ceux qui ont des entraîneurs jugent insuffisant leur nombre.

Tableau VIII : Répartition des encadreurs techniques selon la catégorie socioprofessionnelle.

Professions	Effectifs	Pourcentages
Spécialité dans le domaine	5	15,15
Autres	26	78,79
Ne sont pas prononcés	2	6,06
Total	33	100

Commentaire :

Sur les 33 interrogés, 15,15% estiment être des spécialistes dans leur domaine d'intervention, contre 78,79% d'autres intervenants composés de commerçants, tailleurs, de professeurs-arabe, d'ouvriers et d'agents des ICS. 2 individus n'ont pas donné leur avis.

Tableau IX : Réponses des encadreurs techniques sur les questions suivantes :

- Avez-vous déjà pratiqué le sport ?
- Si oui, quelle (s) discipline (s) ?

Réponses	Effectifs	Pourcentages
Oui	31	93,94
Non	2	6,06
Total	3	100

Réponses	Effectifs	Pourcentages
Sport-collectifs	7	22,28
Sport-individuels	24	77,42
Total	31	100

Commentaire :

Au niveau des encadreurs techniques, il faut noter que 93,94% ont pratiqué du sport. Parmi eux, plus des trois quarts pratiquent sports collectifs ; 22,58% s'adonnent aux sports individuels.

Tableau X : Réponse des encadreurs techniques sur la question :

- Quel est votre niveau de scolarisation ?

Niveau scolarisation	Effectifs	Pourcentages
Universitaire	5	15,15
Moyen/secondaire	22	66,67
Elémentaire	2	6,06
Aucun	2	6,06
Ne sont pas prononcés	2	6,06
Total	33	100

Commentaire :

Parmi les encadreurs techniques interrogés, leur niveau de scolarisation, 2 ne sont pas prononcés. 22 ont le niveau moyen/secondaire soit 66,67 et 5, le niveau universitaire.

Tableau XI : Réponses des encadreurs techniques aux questions suivantes :

- Avez-vous subi une formation dans le domaine du sport ?
- Si oui, laquelle ?

Réponses	Effectifs	Pourcentages
Oui	30	90,91
Non	2	6,06
Ne sont pas prononcés	1	3,03
Total	33	100

Réponses	Effectifs	Pourcentages
Initiateur	21	70
1 ^{er} degré	6	20
2 ^{ème} degré	3	10
3 ^{ème} degré	0	0
Total	30	100

Commentaire :

La grande majorité des encadreurs technique interrogés estiment avoir subit un formation dans le sport avec une population de 90,91%.

Parmi eux, 21 soit une proportion de 70% a le grand initiateur ; 20% ont le grade 1^{er} degré et seul 10% ont le grade 2eme degré. Personne d'entre eux n'a le 3eme degré.

Tableau XII : Réponses des encadreurs techniques aux questions suivantes :

- Votre structure bénéficie-t-elle d'une subvention ?
- Si oui, quelle est la structure qui la subventionne ?

Réponses	Nombres	Pourcentages
Oui	16	48,48
Non	17	51,52
Total	33	100

Nature subvention	Nombres	Pourcentages
Autres	0	0
Municipale	16	100
Total	16	100

Commentaire :

Parmi les 33 encadreurs techniques interrogés, seul 48,48% estiment bénéficier des subventions provenant toutes de la municipalité.

Tableau XIII : Réponses des encadreurs techniques aux questions suivantes_:

- De quoi votre structure vit-elle pour l'essentiel ?
- Votre structure fonctionne-t-elle toute l'année ?

Réponses	Nombres	Pourcentages
Cotisations	15	54,46
Subventions	4	12,12
Don-mécénats	5	15,15
Vente de produits	9	27,27
Total	33	100

Réponses	Réponses	Réponses
Oui	15	45,46
Non	17	51,51
Ne se sont pas signalés	1	3,03
Total	33	100

Commentaire :

Parmi les personnes interrogées, moins de la moitié affirment que leur structure vit pour l'essentiel de cotisations, soit 45,46% contre 12,12% qui vivent de subventions. Par contre, un peu plus du quart de ces encadreurs estiment que les siennes vivent pour l'essentiel de vente de produit et de manifestation lucratives (27,27%) contre 15,15% qui ne vivent pour l'essentiel que de dons et mécénats.

Un peu plus de la moitié des encadreurs estiment que leur structure ne fonctionne pas toute l'année, soit 51,51%.

Tableau XIV : Réponses des professeurs d'EPS aux questions suivantes :

- Quels diplômes avez-vous ?
- Quel est votre milieu d'intervention ?

Diplômes	Nombres	Pourcentages
Initiateurs	5	25
1 ^{er} degré	3	15
2 ^{ème} degré	6	30
3 ^{ème} degré	1	5
Pas de diplômes	5	25
Total	20	100

Réponses	Effectifs	Pourcentages
Ecole	10	50
Club	1	5
Les deux	9	45
Aucunes	0	0
Total	20	100

Commentaire :

Sur l'ensemble des professeurs d'EPS interrogés, seul 30% ont le 2^{ème} degré contre 5% qui en ont le 3^{ème} degré et 25% ont le diplôme d'initiateur, 15% le 1^{er} degré et 25% n'ont pas de diplômes.

Concernant leur milieu d'intervention, la moitié, soit 50% interviennent uniquement dans les écoles contre 5% dans les clubs. Les 45% restants exercent dans les deux, c'est-à-dire les écoles et les clubs.

Tableau XV : Réponses des professeurs aux questions suivantes :

- Avez-vous encadré des sportifs ?
- Si oui, dans quelle (s) discipline (s) ?
- Si non, pourquoi ?

Réponses	Effectifs	Pourcentages
Oui	17	58
Non	3	15
Total	20	100

Disciplines	Effectifs	Pourcentages
Oui	12	60
Non	8	40
Total	20	100

Raison de non encadrement	Effectifs	Pourcentages
Manque d'opportunités	2	66,67
Pas de diplômes	1	33,33
Autres	0	0
Total	3	100

Commentaire :

Plus de quatre cinquième (85%) des professeurs d'EPS interrogés affirment avoir encadré des sportifs. Soit une proportion de 85% contre 15%. Parmi eux, 66% estiment l'avoir fait en sport collectifs contre 40% en sport individuels. Pour ceux qui n'ont pas eu à encadrer des sportifs, plus de la moitié (66,6%) justifie cela par le manque d'opportunité contre 33,33% qui avancent comme raison le manque de diplômes.

Tableau XVI : Réponses des professeurs aux questions suivantes :

- Pensez-vous qu'il y a beaucoup de sportifs dans la localité ?
- Est-il difficile selon vous d'encadrer les sportifs dans votre spécialité ?

Réponses	Effectifs	Pourcentages
Pas du tout	2	10
Peu	13	65
Beaucoup	5	25
Total	20	100

Réponses	Effectifs	Pourcentages
Facile	2	10
Difficile	12	60
Très difficile	6	30
Total	20	100

Commentaire :

La plupart des professeurs d'EPS pensent qu'il y a peu de sportifs dans la localité, soit une proportion de 65%, contre 25% qui estiment le contraire. Sur l'ensemble des personnes interrogées, seulement les 10% affirment qu'il est facile d'encadrer les sportifs contre 60% qui estiment que cela est difficile et 30% jugent qu'il est très difficile d'encadrer des sportifs dans le Département.

Tableau XVII : Réponse des Professeurs d'EPS à la question suivante :

- Qu'est ce qui, à votre avis, justifierait cette insuffisance de pratiquants dans la localité ?

Raisons qui justifient l'absence de pratiquants dans le Département	Professeurs d'EPS	
	Effectifs	Pourcentages
Absence de politiques de formation de la base	3	23,08
Manque d'infrastructures et de matériels	2	15,38
Absence de politiques sportives	4	30,77
Inadéquation des heures de cours aux heures s'entraînements	1	7,69
Manque de motivation et méconnaissance de l'activité sportive	3	23,08
Totaux	15	100

Commentaire :

La plupart des professeurs d'EPS pensent que le nombre de sportifs dans le Département est insuffisant (Cf. Tableau XVI).

Ils justifient cette insuffisance par les raisons suivantes :

- L'absence de politique sportive,
- L'absence de politique de formation de la base,
- Le manque d'infrastructures et de matériels et l'Inadéquation des heures de cours aux heures s'entraînements.

Tableau XVIII : Réponse des Encadreur Techniques sur la question :

-quelles sont les raisons qui vous poussé à vous investir dans le sport ?

Raisons qui ont poussé les encadreur à s'investir dans le sport	Encadreur Techniques	
	Effectifs	Pourcentages
Aider les jeunes de mon quartier	11	33,33
Sensibiliser et former les jeunes dans le sport	9	27,27
La passion du sport et ses vertus	13	39,4
Total	33	100

Commentaire :

Pour l'ensemble des encadreur techniques interrogés, les raisons évoquées sont de trois ordres : aider les jeunes, les sensibiliser aux vertus du sport et les former en différentes disciplines sportives.

Tableau XIX : Réponse à la question commune aux Professeur d'EPS et aux Encadreurs Techniques.

- Quelles sont, selon vous, les facteurs limitatifs du développement de la pratique du sport ?

Composantes Facteurs limitatifs	Professeur d'EPS		Encadreurs		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Manque d'infrastructures et de moyens	5	9,43	9	16,98	14	26,41
Manque d'encadreurs techniques qualifiés	33	5,66	6	11,32	9	16,98
Manque de motivation	2	3,78	3	5,66	5	9,44
Inadéquation des heures de cours à celles d'entraînements	2	3,78	4	7,55	6	11,33
Compétitions irrégulières	4	7,55	6	11,32	10	18,87
Absence de volonté politique	3	5,66	4	7,55	7	13,21
Total	20	37,74	33	62,26	53	100

Commentaire :

Parmi les facteurs les plus cités, il y a : le manque d'infrastructures, et le manque de moyens matériels et financiers (26,41%), les compétitions irrégulières (18,87%), le manque d'encadreurs techniques qualifiés (16,98%), l'absence de volonté politique (13,21%), l'inadéquation des heures de cours à celles d'entraînements (11,33%), le manque de motivation (9,44%).

Tableau XX : Réponses à la 2^{ème} question commune aux Professeurs d'EPS et aux Encadreurs Techniques :

- Que suggérez-vous pour relancer le sport en général dans le Département de Tivaouane ?

Composantes Suggestions	Professeurs d'EPS		Encadreurs Techniques		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Création et restauration des infrastructures déjà en place	4	7,55	11	20,75	15	28,3
Compétitions irrégulières	3	5,66	7	13,21	10	18,8
Sensibilisation et organisation de journées de sport	2	3,77	2	3,77	4	7,54
Motiver les encadreurs et les athlètes	1	1,88	2	3,78	3	5,66
Réviser la loi portant sur la carte du sport	3	5,66	3	5,66	6	11,3
Formation des encadreurs techniques et des jeunes à bas âge	1	1,88	5	9,43	6	11,3
Restauration des compétitions scolaires (UASSU) dans tous les établissements du Département	4	7,55	1	1,88	5	9,43
Une bonne politique sportive	2	3,78	2	3,78	4	7,56
Total	20	37,74	33	62,26	53	100

Commentaire :

Parmi les suggestions énumérées comme solutions pour relancer le sport dans le Département, les plus récurrentes sont :

- l'organisation de compétitions régulières ;
- la révision de la loi portant sur la carte du sport ;
- la formation des encadreurs techniques et des jeunes dès le bas âge ;
- la restauration des compétitions scolaires (UASSU) ;
- la mise sur pied d'une bonne politique sportive ;
- la sensibilisation et l'organisation de journées de sport pour la détection des talents et enfin,
- motiver les encadreurs techniques et les athlètes.

II-7- Les résultats des entretiens :

Pour confirmer l'opinion des personnes auxquelles nous nous sommes adressées, il a semblé nécessaire de recueillir l'avis des responsables administratifs et techniques qui s'occupent du sport en général dans le Département et l'avis des certains chefs religieux.

Parmi eux, nous avons rencontré quelques représentants de Maires ou de leur secrétaire municipal, l'Inspecteur départemental du Sport de Tivaouane, le Frère Augustin et l'Imam Omar SALL.

II-7-1- Réponses des représentants des Maires et/ou de leurs secrétaires municipaux :

Q1 et Q2 : L'ensemble des personnes interrogées affirment que les principales disciplines sportives existantes dans le Département sont le football, les arts martiaux dont principalement le taekwondo. L'athlétisme et le basket-ball ne sont pas très visibles et les autres disciplines sont presque inexistantes.

Q3 : Concernant les facteurs limitatifs du développement de certaines disciplines et/ou du sport en général dans le Département, il s'agit de problèmes liés aux manque de pistes, de salles et de terrains respectivement pour l'athlétisme, les arts martiaux, le basket et le football. Pour cette dernière discipline, les terrains sont inondés pendant l'hivernage et il n'y a pas d'éclairage (projecteurs).

La Commune de Mboro n'a jusqu'à présent pas de stade municipal. Il faut noter l'insuffisance de ressources humaines qualifiées et l'absence de politique sportive cohérente ou sa non application si elle existe.

Q4 : Selon nos interlocuteurs, il existe des stades municipaux, mais que ceux-ci sont de piètres qualités. Seul le stade municipal de Tivaouane est apte à abriter presque toutes les disciplines sportives, mais pour se faire il faudra améliorer son plateau multifonctionnel.

A Mboro, les matchs de football sont abrités dans le stade de l'Entente des Travailleurs des Industries Chimiques du Sénégal (ETICS) qui est en état de délabrement très avancé.

Q5 : A propos des solutions préconisées, un contrat de construction d'un stade multifonctionnel est signé le 20 Janvier 2009 avec l'Agence de Développement Municipal (ADM), d'un coût de 200 millions de FCFA mais le démarrage des travaux n'a jusqu'à présent pas vu le jour.

En ce qui concerne les autres collectivités locales, on a que des promesses construction, de finalisation, d'amélioration et de rénovation de certains plateaux dégradés.

II-7-2- Réponse de l'Inspecteur Départemental du Sport de Tivaouane (IDST):

Q1 et Q2 : L'IDST affirme que les disciplines sportives existantes dans le Département sont entre autres, le karaté, le taekwondo, le kung-fu en arts martiaux, le football et le basket-ball en sport collectif, la natation, la lutte et la boxe périodiquement.

Q3 : Selon lui, les facteurs limitatifs du sport sont principalement le manque de d'infrastructures modernes, l'insuffisance de ressources humaines de qualités (encadrement technique), le budget insuffisant alloué au sport.

Q4 : IL existe un stade municipal à Tivaouane et dans les collectivités sauf à Mboro. Cependant, il faut noter que ces derniers sont de piètres qualités.

Q5 : En ce qui concerne les mesures concrètes, elles n'existent pas à son niveau pour relancer la pratique sportive. En effet, il y a un projet de construction d'un stade municipal à Mboro signé avec l'ADM d'un coût de 200 millions, et dont le démarrage des travaux est prévu au cours du second semestre de l'année 2009.

II-7-3- Réponses données par les religieux :

Q1 : **Au niveau de la religion chrétienne,** le Frère Augustin, qui est un novice à l'Eglise Saint Dominique de Dakar, affirme que le sport est perçu comme un élément qui contribue au développement harmonieux du corps. Il nous raconte une anecdote sur le plus vieux prêtre du monde. Selon lui, ce prêtre avait l'an dernier c'est-à-dire en 2008, 119 ans et il vit jusqu'à présent. D'après lui, quand on a demandé au prêtre de leur livré son secret, ce dernier répond en ces termes : « je ne bois pas de l'alcool, je ne fume pas la cigarette et je pratique deux fois par jour le sport (matin et soir) ». Il reste bien entendu que la longévité est de l'ordre divin.

Q2 : - Selon notre interlocuteur, la pratique sportive est essentielle à l'épanouissement de l'individu, au développement harmonieux du corps, mais pas dans la mesure d'être une obligation religieuse.

Q3 : - Le frère Augustin affirme que la pratique religieuse ne constitue nullement une restriction au développement du sport bien entendu qu'il n'y a pas, en sa connaissance, une loi ecclésiastique qui recommande la pratique de telle ou telle autre discipline sportive.

Cependant il souligne qu'il ya un type de yoga différent du yoga chrétien qui conduit le pratiquant à un certain niveau de spiritualité. Cette pratique n'est pas acceptée par la religion chrétienne.

Q4 : - Le frère estime être un sportif, et sa discipline est le karaté.

Q1 : - **Au niveau de la religion musulmane**, l'Imam Omar SALL (Imam à l'UCAD de Dakar), affirme qu'il n'y a pas un hadith écrit dans le coran de manière explicite qui parle du sport. Mai d'après les interprétations du Coran « le musulman fort est beaucoup plus aimé que le musulman faible bien entendu que tous les deux sont bons ». Selon notre interlocuteur, d'après les commentaires des oulémas, certains disent que cette force réside dans la croyance en Dieu et d'autres estiment que c'est celui qui fait du sport en préparant son corps et probablement à une éventuelle bataille est meilleur.

Q2 : - Selon l'Imam, la pratique sportive est un facteur essentiel dans la vie du musulman. C'est même une recommandation mais pas une obligation religieuse.

Q3 : - Notre interlocuteur affirme que la pratique religieuse ne constitue pas un facteur bloquant au développement de la pratique sportive. Selon lui, il suffit pour le musulman de bien aménager son temps parce qu'il faut à chaque individu un temps à accorder à Dieu, un temps à accorder à la famille, un temps à accorder au travail et un temps à accorder au loisir.

Cependant, il faut noter qu'il est une obligation chez le musulman d'interrompre toute pratique sportive pour s'acquitter de son devoir prière (son heure venue), sinon, cette pratique devient illicite à ce dernier et à ce moment précis.

D'une manière générale, la pratique sportive n'exclut pas les femmes, mais seulement à des conditions particulières. C'est-à-dire dans des endroits exclusivement réservés aux femmes. En absence des hommes, les femmes peuvent s'habiller à leur guise (maillot de bain, collant ou tenue moulant etc...) pour faire du sport comme l'athlétisme, la natation. De même chez les hommes, il y a des conditions à respecter concernant l'accoutrement. Le musulman doit toujours couvrir son corps du nombril au genou.

Il faut noter que les jeux islamiques organisés tout dernièrement en Iran illustrent parfaitement le fait que l'islam n'exclut pas les femmes de la pratique sportive. En effet, il parait qu'en islam, les sports de combat sont bien indiqués, mais quand il y a des compétitions où le risque de se blesser ou de saigner est probable, sa pratique devient illicite.

Toutefois noter que, dans n'importe quelle discipline sportive où il y a une mise, un pari, un engagement donné par les opposants et que la mise sera donnée au vainqueur, cette pratique est devenue illicite pour l'islam. Mais à l'exception, si la mise, le pari, l'enjeu est donné par une tierce personne, la compétition ne sera pas interdite par l'islam.

Q4 : - L'imam Omar SALL affirme avoir pratiqué le sport dans le passé en l'occurrence le football et a même joué au championnat national populaire « navétane ». Actuellement, il s'adonne au sport de loisir comme le footing.

**CHAPTER 11:
DISCUSSION
OF RESULTS**

CHAPITRE III : DISCUSSION DES RESULTATS

Notre discussion sera organisée autour de quatre axes principaux que sont : les caractéristiques (âge-sexe et religion) de nos différents répondants, l'encadrement technique, les problèmes liés à la pratique du sport dans le Département et les entretiens.

III-1 Les caractéristiques des répondants (âge-sexe et religion) :

Parmi les personnes interrogées au niveau du public, la majorité est composée de jeunes dont leur âge est compris entre 15 et 25 ans, soit 40,39%. Dans cette intervalle, nous avons 26,54% de garçons contre 13,85% de filles. 33,45% du public sont âgés de 35 ans et plus (Cf. Tableau I). La moyenne d'âge au niveau du public est de 31 ans.

Les sportifs sont en grande majorités âgés de 10 à 30 soit 98,07% avec une forte majorité d'hommes (54,27%). Dans cette fourchette, 80,16% ont moins de 20 ans. Ce qui nous pousse à dire qu'on a des sportifs jeunes dans le Département de Tivaouane. La moyenne d'âge chez les sportifs est de 17 ans, l'âge minimum est de 12 ans et le maximum est de 41 ans. Seul 1,93% des sportifs sont âgés de 30 ans et plus.

Concernant les Professeurs d'EPS, la moyenne d'âge est 35 ans environ avec une très forte proportion d'hommes 90% alors que les femmes, presque inexistantes ne représentent que 10%. Ces Professeurs d'EPS sont en grande partie âgés de 20 à 40 ans, soit une proportion de 80% ; mais ceux dont leur âge est compris entre 30 et 40 ans sont plus représentatifs. En ce qui concerne les Encadreurs Techniques intervenant dans les Clubs et/ou les ASC, on note une absence totale des femmes. Plus de la moitié est âgée de 20 à 40 ans, soit 45,5% mais les 30 ans et plus, sont plus représentatifs. La moyenne d'âge est de 40 ans, ce qui est favorable dans la mesure où peuvent encore bénéficier de formations pour mieux parfaire leurs connaissances. Il faut noter que l'âge minimum est 21 ans et le maximum est 67 ans.

En ce qui concerne la religion, la grande majorité (plus des trois quarts) des personnes interrogées sur l'ensemble des composantes de la population sont des musulmans, soit une proportion de 78,87%.

III- 2 l'Encadrement Technique (Professeurs d'EPS et intervenants dans les Clubs et/ou les ASC) :

Le tableau VII montre que les sportifs affirment à 84,3% avoir des entraîneurs dans leurs disciplines sportives. Parmi ces derniers 71,57% estiment que leur nombre est insuffisant contre 28,43% (Cf. Tableau VII).

Au niveau des encadreurs techniques, il faut noter que 78,79% ne sont pas des spécialistes du sport et sont constitués en grande partie de commerçants, de mécaniciens, d'agents des ICS contre 15,15% qui sont des spécialistes dans le domaine. 66,67% de ces encadreurs ont le niveau moyen/secondaire et 15,15%, le niveau universitaire (Cf. Tableau X).

Dès lors, ces encadreurs doivent bénéficier de formations dans leur domaine afin de parfaire leurs connaissances en obtenant le 1^{er} degré, le 2^e degré et le 3^e degré d'autant plus que seuls 30% parmi ceux qui ont subi une formation dans le domaine du sport, ont le 1^{er} et/ou le 2^e degré contre 70% qui n'ont que l'initiateur (Cf. Tableau XI).

Les techniciens ayant déjà encadré des sportifs et qui estiment que cette tâche est difficile, représentent 60% ; 30% affirment que c'est même très difficile (Cf. Tableau XVI). Cependant, il faut noter que 60% d'entre eux affirment avoir encadré en sports collectifs contre 40% en sports individuels.

III- 3 Les problèmes liés à la pratique du sport dans le Département :

La pratique sportive dans le Département de Tivaouane rencontre d'énormes difficultés. En effet, sur l'ensemble des personnes interrogées (public et sportifs) 43,34% estiment être insatisfait, soit 26,81% des sportifs de leur pratique et 16,53% du public de la prestation de leur Club ou ASC (Cf. Tableau V).

Ainsi, sur l'ensemble des sportifs initiés dans leur discipline, la grande majorité l'a été en sport collectif contre seulement 27,51% en sports individuels, soit environ le quart des sportifs (Cf. Tableau VI).

Il faut noter que cette situation illustre parfaitement le fait que les sports collectifs sont plus prisés au détriment de ceux individuels dans le Département. Cependant, il faut noter que cette situation est concomitante aux options des encadreurs techniques (Cf. Tableau VII).

A cela s'ajoute le nombre important de sportifs ayant des entraîneurs dans leurs disciplines respectives, et qui déclarent être satisfaits, soit 71,57% (Cf. Tableau VII n°2).

Le tableau VIII montre que la plupart des Encadreurs Techniques dans le Département (78,79%) ne sont pas des spécialistes dans le domaine du sport et sont composés de commerçants, d'ouvriers entre autres...

Plus de la moitié des Encadreurs Techniques affirme que leur structure ne bénéficie pas de subvention soit 51,25% (Cf. Tableau XIII). Ainsi 78,88% de ces encadreurs estiment que leur structures vit pour l'essentiel de cotisations, de dons, de mécénat et de ventes de produits (Cf. Tableau XII). Ce qui, en grande partie justifie le fait que plus de la moitié des encadreurs (51,51%) affirment que leur structure ne fonctionne pas toute l'année (Cf. Tableau XIII).

Les professeurs d'EPS dans leur grande majorité (65%) pensent qu'il y a peu de sportifs dans le Département et jugent qu'il est très difficile voire impossible de les encadrer si on considère les proportions respectives, 60% et 30%.

Les raisons qui justifient cette insuffisance de sportifs sont entre autres, l'absence de politiques sportives, l'absence de formation de base, le manque d'infrastructures et matériels et l'inadéquation des heures de cours à celles des entraînements (Cf. Tableau XVII).

Par rapport à la question relative aux facteurs limitatifs du développement de la pratique du sport, les professeurs d'EPS et les encadreurs techniques interrogés estiment que les principaux sont : le manque d'infrastructures de qualité, le manque de moyens matériels et financiers, l'irrégularité des compétitions, le manque d'encadreurs qualifiés et l'absence de volonté politique.

III- 4 Les entretiens :

L'Inspecteur Départemental du Sport de Tivaouane (IDST) et les représentants de Maire et/ou de leurs secrétaires municipaux estiment que les principales disciplines sportives existantes dans le Département sont le football, les arts martiaux dont le taekwondo principalement. En effet, selon eux les facteurs limitant le développement de la pratique du sport dans le Département sont principalement le manque d'infrastructures de qualité (pistes, salles et terrains) et le déficit de formations des encadreurs techniques et des athlètes. Entre autres difficultés, l'Inspecteur Départemental du Sport de Tivaouane (IDST) ajoute le budget insuffisant alloué au sport.

Il faut cependant noter que ces différentes constatations confirment nos hypothèses que : l'absence d'infrastructures multifonctionnelles dans le Département constitue un réel frein au développement du sport et que la population du Département accorde un intérêt particulier à la pratique sportive.

Les religieux, étant des sportifs, ont montré à travers les religions musulmane et chrétienne, l'importance que ces dernières ont données au sport qui est une activité qui participe au développement harmonieux du corps.

Cependant, il n'y a pas de textes explicites qui parlent de sport dans ces religions mais, d'après les interprétations, sa pratique est une recommandation et pas une obligation religieuse.

Toutefois, il faut noter la religion (musulmane ou chrétienne) ne constitue nullement un frein au développement de la pratique sportive selon nos interlocuteurs. Pour eux, il ne suffit au pratiquant que de bien aménager son temps afin de pouvoir s'acquitter à celui d'obligation religieuse, celui d'obligation sociale, celui d'obligation de travail etc... En effet, au niveau de la religion musulmane, il y a des conditions strictes à respecter chez les pratiquants. Il faut que :

- la compétition ne soit pas un pari et/ou un combat où le risque de saigner ou de se blesser est probable,
- Les hommes, se couvrent leur corps du nombril au genou au moins,
- Les femmes, le pratiquent dans des lieux qui leurs sont exclusivement réservés.

Ces différentes constatations données par les religieux nous permettent d'infirmier que la pratique religieuse est un facteur bloquant au développement de la pratique sportive à Tivaouane.

CONCLUSION

ET

SUGGESTIONS

CONCLUSION ET SUGGESTIONS :

Le Département de Tivaouane n'est certes pas comme les autres, mais il présente bien des ressemblances avec certains du Sénégal. En effet, il constitue une zone de transition entre la côte et l'intérieur et représente une voie de passage presque obligée pour les populations du nord qui se dirigent vers la capitale Dakar.

Ainsi, pour mener à bien notre étude, nous avons utilisé des questionnaires mixtes (ouverts et fermés) destinés aux encadreurs techniques intervenants dans les ASC et/ou clubs, les Professeurs d'EPS, les sportifs pratiquants, le public non pratiquant et des entretiens avec des responsables administratifs et religieux.

Trente trois (33) encadreurs techniques intervenants dans les ASC et/ou clubs, vingt (20) Professeurs d'EPS, deux cent soixante (260) personnes du public non pratiquant et trois cent soixante trois (363) ont répondu à ces questionnaires.

Nos résultats montrent que les facteurs limitatifs du développement de la pratique du sport dans le Département de Tivaouane sont liés essentiellement :

Au manque d'infrastructures et au manque de moyens matériels et financiers, aux compétitions irrégulières, au manque d'encadreurs techniques qualifiés, à l'absence de volonté politique, au manque de motivation et à l'inadéquation des heures de cours à celles d'entraînements.

Par ce document, nous voulons apporter notre contribution quant au développement du sport dans le Département.

Les individus interrogés demandent à mettre en évidence ce sine qua none qui s'articule sur différents points que sont :

- ✓ La formation des encadreurs techniques dans leur propre spécialité ;
- ✓ La formation de la petite catégorie dans les différentes disciplines sportives ;
- ✓ La création d'infrastructures de qualités et multifonctionnelles modernes ;
- ✓ La réglementation des compétitions allant dans le sens même d'élaborer un calendrier annuel qu'on va respecter après sa vulgarisation ;
- ✓ La négation au népotisme allant dans le sens de donner les places (postes) aux hommes qu'il faut ;
- ✓ L'exigence de rapports d'activités (bilans), chaque semestre voire chaque année ;

- ✓ La revalorisation de l'UASSU et de la semaine nationale de la jeunesse qui ont toujours été des centres de détections de talents chez les athlètes ;
- ✓ Le respect de l'Etat Civil allant dans le sens de bannir les fraudes sur les dates de naissance ;
- ✓ La sensibilisation de la population au sport favorisant leur participation de façon massive ;
- ✓ La formation des officiels techniques et la mise en enjeu d'un trophée comme par exemple le trophée du Meilleur arbitre ;
- ✓ L'influence sur les dirigeants afin qu'ils s'initient, se forment et participent aux stages de formation d'initiateur et d'entraîneur de 1^{er}, 2^e et 3^e degré ;
- ✓ L'implication des élus locaux et des autorités municipales dans la promotion de la pratique sportive ;
- ✓ Attirer les entreprises comme les ICS à sponsoriser les ASC, les clubs, les écoles de sport ;
- ✓ La cohésion sociale au niveau des dirigeants, des encadreurs techniques, des athlètes et de la population.

L'ensemble de ces facteurs constituent le fer de lance pour développer la pratique du sport dans le Département de Tivaouane et par extension dans le pays.

BIBLIOGRAPHIE

I- Ouvrages :

- 1- Bernadette Deville **DANTHOU** : *Le sport en noir et blanc*, Du Sport colonial au sport Africain dans les territoires français d'Afrique Occidentale (1920-1965) ,544 éd, L'Harmattan ,1997
- 2- François **BOPP** : *Lettre de Politique du Développement du Secteur Sport*, Octobre 1984
- 3- François **BOPP** : *Situation du sport Sénégalais*, Décembre 1982
- 4- Georges **HEBERT**, (1898) : *Sport contre Education Physique*, PARIS, Editions Revue «EP.S» (135p), 1993.
- 5- Michel **BOUET**, 1987 : *Signification du sport*, (644) Espaces et Temps du Sport, éd, L'Harmattan
- 6- Pierre **TALBOT** : *Sport, Santé et Forme*, Que Faire, LAROUSSE. 1977
- 7- R. **LAFON**. Encyclopédia Universalis Quillet (R) Paris Ed. Perf 1979

II- Journaux :

- 8- Gabriel **DIOUF** (1947) : 3^{ème} *Séminaire des Journalistes Sportifs des Pays de la Zone 2*, Du 18 au 25 Octobre 1985 à Nouakchott (Mauritanie).
- 9-Daouda **FAYE** ; *Bilan du secteur sport de 2000 à 2006, Réalisations et Perspectives*, 2004
- 10- *Journal Spécial N° 5722 du 27 Décembre 1996* : Décret n° 96-1130 du 27 Novembre 1996 portant appel de la loi de transfert de compétence aux régions, communes et aux communautés rurales en matière de gestion et d'utilisation du domaine privé de l'ETAT, du domaine public et du domaine national. Pp.566-568.
- 11- *Journal Officiel de la République du Sénégal* ; loi n° 84-59 en date du 23 Mai 194 portant Charte du sport

III- Mémoires :

- 12- Ibrahima **YADE** : *Le Sport pour tous les jeunes au Sénégal : Utopie ou Réalité*. Mémoire ès STAPS, Année Académique 1985-1986.
- 13- Mariama **TOURE** : *Les Problèmes liés au Développement des Sauts Athlétiques au Sénégal : l'exemple du saut en longueur et du triple saut*, Mémoire ès STAPS, Année Académique 2006-2007.
- 14- Seynabou **PAYE** : *Les Facteurs limitatifs de la pratique de masse du 800m*, Mémoire ès STAPS, Année Académique 2006-2007.

IV- Cours universitaires et autres sources

15- *Analyse du Sport*, Cours Sciences Humaines, Année de maîtrise ès STAPS, 2008-2009

16- *Encyclopédie encarta 2008*

17- *Histoire de l'Education Physique et du Sport*, Année de licence STAPS, 2007-2008

ANNEXES

LISTE DES SIGLES ET DES ACCRONYMES

ADM	: Agence de D éveloppement M unicipale
AOF	: Afrique O ccidentale F rançaise
ASC	: Association Sportive et Culturelle
CAN	: Coup d' Afrique des Nations
EPS	: Education P hysique et Sportive
ETICS	: Entente des T ravailleurs des I ndustries C himiques du S énégal
ICS	: I ndustrie C himique du S énégal
IDST	: I nspecteur D épartemental Sportif de T ivaouane
Q1, Q2, A3, Q4...	: Q uestion 1 , Q uestion 2 , Q uestion 3 , Q uestion 4
P.A.PAS.TI	: P rojet A gropastoral de T ivaouane
SSTP	: S ociété S énégalaise de P hosphate de T aïba
UASSU	: U nion des A ssociations Sportives S colaire et U sniversitaire
UCAD	: U niversité C heikh A nta D iop de D akar

Les facteurs limitatifs du développement de la pratique sportive dans le Département de Tivaouane.

Ce questionnaire entre dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de maîtrise ès Sciences et Techniques de l'Activité Physique et du Sport (STAPS). Il est destiné aux sportifs et à la population.

Age.....ans

Sexe : M F

1°) Etes vous pratiquant(e) de sport ?

Oui Non

2°) Avez-vous déjà participé à une compétition sportive ?

Oui Non

2°) Si Oui, quelle a été sa nature ?

Scolaire Navétane Départementale

Régionale Nationale Internationale

2-2°) Si Non, pourquoi ?

.....
.....

3°) Avez-vous des entraîneurs dans votre discipline sportive ?

A l'école En club Les deux

3-1°) Selon vous est-ce que c'est suffisant ?

.....
.....

4°) Si vous êtes sportif, êtes-vous satisfait de votre discipline ?

Oui Non

4-1°) Si Non, pourquoi ?

.....
.....

5°) Votre religion vous empêche-t-elle de pratiquer votre sport ?

Oui Non

5-1°) Si Oui, comment ?

.....
.....

Les facteurs limitatifs du développement de la pratique sportive dans le Département de Tivaouane.

Ce questionnaire entre dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de maîtrise ès Sciences et Techniques de l'Activité Physique et du Sport (STAPS). Il est destiné aux dirigeants et aux encadreurs techniques.

1°) Age.....ans

2°) Profession.....

3°) Militez-vous dans une instance ?

Bureau

Comité Directeur

Encadrement Technique

Autres à préciser

.....
.....

4°) Quel(s) poste(s) occupez-vous ?

.....
.....

5°) Depuis combien de temps militez-vous dans votre instance ?

.....
.....

6°) Avez-vous déjà pratiqué du sport ?

Oui Non

7°) Si Oui, dans quelle(s) discipline(s) ?

.....
.....

8°) Quel a été votre niveau ?

Division 1 Division 2 Division 3

« Navétanes » Scolaire Club

9°) Quel est votre niveau de scolarisation ?

Universitaire Moyen/secondaire Elémentaire Aucun

10°) Avez-vous une fois subi une formation dans le domaine du sport ?

Oui Non

11°) Participez-vous régulièrement à des réunions de votre instance ?

Oui Non

12°) Votre instance se réunit-elle régulièrement ?

Oui Non

13°) Quelle est la fréquence de vos réunions ?

Par semaine Par quinzaine Par mois

Par trimestre Par Semestre

Autre à préciser

.....
.....

14°) Votre instance bénéficie-t-elle d'une subvention ?

Oui Non

15°) Votre instance fonctionne-t-elle toute l'année ?

Oui Non

16°) Votre instance vit-elle pour l'essentielle de :

Cotisation Subvention

Vente de produits Manifestations lucratives

17°) Quelles sont les motivations qui vous ont poussé à vous impliquer dans le sport ?

.....
.....
.....
.....

18°) Selon vous qu'est ce qui freine le développement du sport ?

.....
.....
.....
.....
.....

19°) Qu'est ce que vous proposez pour le développement du sport ?

.....
.....
.....
.....
.....

Les facteurs limitatifs du développement de la pratique sportive dans le Département de Tivaouane.

Ce questionnaire entre dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de maîtrise ès Sciences et Techniques de l'Activité Physique et du Sport (STAPS). Il est destiné aux encadreurs techniques intervenant dans les établissements scolaires (les Professeurs d'EPS).

Age.....ans

Sexe : M F

1°) Milieu d'intervention en sport

Club Ecole Les deux à la fois

2°) Quel(s) diplômes avez-vous en sport ?

Pas de diplôme Initiateur : 1^{er} degré 2^{ème} degré

3^{ème} degré Enseignant ou professeur d'EPS

Autres à préciser

.....
.....
.....
.....

3°) Avez-vous encadré des sportifs ?

Oui Non

3-1°) Si Oui, dans quelle (s) discipline(s) ?

.....
.....
.....
.....

3-2°) Si Non, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

4°) Pensez-vous qu'il y a beaucoup de sportifs dans la localité ?

Oui Non

5°) Existe-t-il des infrastructures de sport dans la localité ?

Oui Non

5-1°) Si Non, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

6°) Existe-t-il selon vous assez d'entraîneurs de sport dans la localité ?

Oui Non

6-1°) Si Non, que suggérez-vous pour l'augmentation de leur nombre ?

.....
.....
.....
.....

6-2°) Qu'est-ce qui à votre avis justifierait cette insuffisance de pratiquants de sport dans la localité ?

.....
.....
.....
.....

7°) Est-il selon vous difficile d'encadrer les sportifs dans votre spécialité ?

Facile Difficile Très difficile

Autres à préciser

.....
.....
.....
.....

8°) Quelles sont selon vous les facteurs limitatifs de la pratique sportive dans votre localité ?

.....
.....
.....
.....

9°) Que suggérez-vous pour relancer le sport en général dans la localité ?

.....
.....
.....
.....

**Les facteurs limitatifs du développement de la pratique sportive dans le
Département de Tivaouane.**

*Ce questionnaire entre dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de maîtrise ès Sciences
et Techniques de l'Activité Physique et du Sport (STAPS). Il est destiné aux religieux.*

1°) Comment le sport est perçu par votre religion ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2°) La pratique du sport est-elle essentielle dans la vie du chrétien ou du musulman ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3°) la pratique religieuse peut-elle constituée un facteur limitant pour le développement de la
pratique sportive ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4°) Est-ce que vous pratiquez un sport ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les facteurs limitatifs du développement de la pratique sportive dans le Département de Tivaouane.

Ce questionnaire entre dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de maîtrise ès Sciences et Techniques de l'Activité Physique et du Sport (STAPS). Il est destiné aux autorités administratives.

1°) Quelles sont les disciplines sportives qui existent à votre connaissance dans votre localité ?

.....
.....
.....
.....
.....

2°) Quelles sont les disciplines sportives les plus pratiquées ?

.....
.....
.....
.....
.....

3°) Quels sont selon vous les facteurs limitatifs de certaines pratiques sportives et/ou du sport en général dans la localité ?

.....
.....
.....
.....
.....

4°) Existe-t-il des infrastructures communales (municipales) adéquates pour une bonne pratique du sport dans la localité ?

.....
.....
.....
.....
.....

5°) Existe-t-il selon vous des mesures concrètes pour relancer la pratique du sport en général dans la localité ?

.....
.....
.....
.....